Le français au pays des miroirs : bilinguisme officiel et traduction au Nouveau-Brunswick

Lise DUBOIS

Université de Moncton
Canada

Introduction

Seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick s'est souvent donné le rôle d'arbitre sur la scène politique canadienne, tout en s'érigeant en modèle en matière de droits linguistiques. Vingt-sept ans après la promulgation de la *Loi sur les langues officielles,* on est en droit de s'interroger sur la véritable nature du bilinguisme néo-brunswickois. Nous nous proposons d'examiner les modalités de mise en œuvre du bilinguisme institutionnel prescrites par la *Loi* (1969) et la politique linguistique de la Fonction publique (1988), en nous attardant sur les éléments systémiques qui maintiennent l'anglais dans son état de domination. Le français a certes sa place au sein de ce régime, mais comment arrive-t-il à l'occuper ?

Survol sociolinguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick[1]

Il serait difficile pour le lecteur de saisir les enjeux du bilinguisme officiel néo-brunswickois si on ne brossait pas pour lui le tableau, bien que très général, de la situation sociolinguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (désormais N.-B.).

Parmi les provinces canadiennes de langue anglaise, c'est sans conteste le N.-B. qui offre aux francophones le contexte le plus propice à leur épanouissement. C'est en grande partie grâce à leur nombre : les Acadiens constituent le tiers de la population (34,56 % en 1991). Bien qu'il y ait eu augmentation constante du nombre des francophones depuis 1931, cette augmentation accuse un ralentissement sensible, im-

1 Les francophones de la région atlantique du Canada se nomment les Acadiens. Il est généralement admis aujourd'hui de parler de l'Acadie du N.-B. pour désigner l'espace francophone de cette province.

putable à des facteurs qui ne sont pas étrangers aux sociétés occidentales : dénatalité, migration et urbanisation (Roy, 1993).

La connaissance de l'anglais est une des caractéristiques des francophones du N.-B. : le taux d'unilinguisme est passé de 19,5 % en 1951 à 12,5 % en 1991. Y voyant un danger pour la société acadienne, la linguiste L. Péronnet (1993), soutient que les anciennes règles de la diglossie ne fonctionnent plus parce que le partage traditionnel des domaines d'usage du français et de l'anglais, auparavant clair, est déstabilisé. Le juriste, M. Doucet (1995 : 227), craint que le bilinguisme individuel répandu n'entraîne la perte de l'identité culturelle : « Le bilinguisme fait maintenant partie de l'identité culturelle (...) et devient une façon d'être : puisque nous sommes bilingues, nous n'avons plus à revendiquer le droit d'être compris dans notre langue. »

La croissance du bilinguisme individuel a entraîné une augmentation des transferts linguistiques : le taux d'assimilation s'est situé à 7,3 % de 1971 à 1985, et à 8,7 % de 1986 à 1991 (Roy, 1993). Si ce taux n'est pas alarmant à l'heure actuelle, il témoigne quand même d'une certaine fragilisation du français en Acadie. Un facteur qui permet à l'Acadie de lutter contre l'assimilation est la concentration de sa population dans des aires géographiques délimitées. Un second facteur tient à ce que les Acadiens peuvent s'instruire jusqu'à l'université en français dans un système d'éducation qu'ils gèrent eux-mêmes depuis une génération. Le ministère de l'Éducation est, à ce jour, le seul à être organisé selon le principe de la dualité linguistique. Aussi est-il soustrait des propos qui suivent sur la place du français dans l'administration provinciale.

Le français dans la Fonction publique

Pour répondre à la question initiale, nous examinerons la Fonction publique sous trois angles : 1° l'effet de la *Loi sur les langues officielles* ; 2° la composition linguistique ; 3° l'insertion de la traduction.

La *Loi sur les langues officielles du N.-B.*

Première intervention dans le domaine linguistique, la *Loi sur les langues officielles du N.-B.* est entrée en vigueur le 1er septembre 1969. Contrairement à sa contrepartie fédérale (1988), elle ne prévoit pas de mécanisme de plainte en cas d'insatisfaction de la part du contribuable, ne confère à aucun organisme la responsabilité de la mettre en œuvre ni de rendre compte de son application et ne reconnaît ni le droit des fonctionnaires de travailler dans la langue de leur choix, ni la répartition équitable des deux communautés linguistiques dans la Fonction publique. Bref, la loi provinciale a une portée beaucoup moins contraignante que la loi fédérale.

En effet, les deux obligations que crée la Loi sont d'« imprimer »[1] dans les deux langues officielles les documents à caractère public et d'assurer la prestation des ser-

1. Les articles 4, 5, 6, 8 et 9 de la Loi précisent les types de documents qui « doivent être imprimés dans les langues officielles ».

vices dans la langue de choix du contribuable[1]. Avant l'adoption de la Loi, on faisait très peu d'efforts pour fournir des documents en français à la collectivité acadienne[2]. Or, dès la promulgation, le gouvernement a fondé le Bureau de traduction en prévision de la demande croissante de documents en français. Depuis, la demande des services de traduction n'a cessé de croître : la traduction vers le français constitue plus de 80 % du volume annuel de traduction. Par ailleurs, depuis 1992, année où le gouvernement a publié le *Rapport sur les langues officielles* dans lequel il divulgue pour la première fois les coûts liés à la prestation des services dans les deux langues, on sait que la traduction représente le poste le plus important de cette enveloppe budgétaire.

La promulgation de la Loi n'a pas entraîné d'augmentation notable du français dans l'administration provinciale (comme l'a constaté le Groupe d'étude sur les langues officielles chargé, en 1981, de réviser la Loi) (N.-B., 1982). Par conséquent, le français ne prend sa place dans un tel régime qu'en aval de la conception, des discussions et des décisions propres à toute administration. En d'autres termes, le français est relégué à la toute fin du processus de production d'un document officiel, immédiatement avant sa diffusion au grand public.

La composition linguistique de la Fonction publique

Selon les données publiées par le gouvernement de 1978 à 1990, la proportion d'employés francophones dans l'administration a augmenté au cours des années quatre-vingt de façon à refléter davantage, mais non parfaitement, le partage démographique des deux communautés : au bureau central de Fredericton la proportion de fonctionnaires francophones est passée de 16 % en 1981 à 21 % en 1990. La représentation numérique équitable des deux communautés linguistiques dans la Fonction publique constitue-t-elle une condition suffisante pour permettre au français de devenir une langue de travail viable aux côtés de l'anglais ? Pour répondre, il faut pousser l'analyse plus loin de manière à dégager les autres facteurs qui maintiennent l'anglais dans son état de domination.

Qui sont ces fonctionnaires capables d'utiliser le français comme langue de travail, c'est-à-dire comme langue productrice d'échanges linguistiques officiels ? Ce ne sont pas les anglophones, qui affichent un taux d'unilinguisme de 87 %. En revanche, le taux d'unilinguisme chez les francophones est très bas : 2,3 % dans les bureaux régionaux et 0,8 % au bureau central. Puisque ces derniers représentent 90 % des fonctionnaires bilingues, il n'est pas faux de dire que ce sont eux qui portent le fardeau du bilinguisme officiel, surtout lorsque l'on sait qu'un nombre important des francophones bilingues au bureau central ont comme principale tâche l'interprétation, la traduction ou la terminologie.

1. L'article 10 de la Loi oblige tout fonctionnaire à fournir, ou à veiller à ce que soit fourni, un service dans l'une ou l'autre des langues officielles « lorsque quelqu'un lui en fait la demande ».
2. On retrouve périodiquement dans les pages de *L'Évangéline*, le quotidien acadien publié de 1887 à 1982, des articles qui réclament davantage de textes en français émanant du gouvernement provincial, ce qui témoigne de la volonté de la part de la collectivité acadienne de se reconnaître dans son administration provinciale. Il est toutefois intéressant de noter qu'on n'exige pas de donner au français une plus grande place, mais bien d'obtenir un plus grand nombre « d'impressions françaises ».

Où sont ces fonctionnaires ? Certaines catégories professionnelles sont plus aptes que d'autres à produire des textes et à imposer une des langues comme langue de communication. Le profil linguistique de 1990 révèle que, au bureau central de Fredericton, sont francophones 25 % des fonctionnaires de la haute direction, 21 % du personnel scientifique et professionnel, 26 % des fonctionnaires des services administratifs et 11 % du personnel technique. Conclusion : à Fredericton, bureau où se conçoivent les programmes, où se prennent les décisions et d'où sont diffusées politiques et directives, les francophones appartenant aux catégories professionnelles les plus susceptibles d'être productrices d'échanges linguistiques officiels sont nettement insuffisants pour promouvoir le français comme langue de travail.

Finalement, l'organisation même de la Fonction publique présente un obstacle de taille à l'implantation, même partielle et sectorielle, du français comme langue de travail. L'objectif principal de la politique linguistique (1988) est d'assurer la prestation des services dans les langues officielles en prévoyant la création d'équipes de travail, chargées de veiller à ce que les services soient fournis en français. Encore une fois, c'est rendre les francophones responsables de l'application de la loi, en raison de leur bilinguisme. Certains avancent que c'est aussi les éloigner des postes de planification et de décision (Cyr *et al,* 1995 : 3). De plus, la politique ne prévoit aucune homogénéité linguistique au sein des équipes et permet au fonctionnaire de choisir sa langue de « surveillance » (N.-B., 1988 : 7) seulement lorsque les circonstances le permettent. Compte tenu de la sous-représentation des francophones dans les postes de direction, les conditions permettant à un fonctionnaire de choisir librement sa langue de travail ne sont pas toujours présentes.

Il nous semble que la Fonction publique provinciale ne soit pas un milieu de travail apte à favoriser une quelconque implantation du français comme langue de travail, malgré l'égalité juridique des deux langues et l'existence d'une politique qui vise ostensiblement à « aider et inciter les employés à travailler dans leur langue officielle » (*Ibid.* : 5). Le nombre inférieur de francophones par rapport aux anglophones, surtout dans les postes clés, l'aisance linguistique supérieure des francophones en anglais par opposition au faible taux de connaissance du français chez les anglophones, les stratégies d'accommodation linguistique (dont nous n'avons pas parlé, mais qui sont bien connues) qu'adoptent les francophones en présence d'anglophones et, enfin, la politique linguistique même du gouvernement qui privilégie la langue de service sont les principaux facteurs systémiques qui contribuent au maintien de l'anglais comme principale langue de travail au sein de la Fonction publique.

L'insertion de la traduction dans les échanges linguistiques officiels

Notre question initiale nous amène à examiner les conditions qui influent sur le choix du français comme langue de rédaction. Puisque tous les documents à caractère public émanant de l'administration doivent être diffusés dans les deux langues, nous postulons qu'ils doivent passer au Bureau de traduction pour être traduits vers l'une ou l'autre langue. Dans le cadre de nos recherches sur la traduction officielle au N.-B.[1],

1. Dubois, L. *La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : sa place et son rôle.* Thèse de doctorat en linguistique (en cours), dirigée par Pierre Auger, Département de langue et linguistique, Université Laval.

nous avons constitué un corpus de 2 500 demandes de traduction que nous avons analysées dans le but de déterminer le rapport de force entre les deux langues officielles.

L'analyse du corpus confirme la prépondérance de l'anglais dans la Fonction publique. Les textes à caractère public qui doivent être diffusés dans les deux langues officielles sont, à quelques exceptions près, produits en anglais, puis traduits vers le français. Il s'agit de communiqués (86,5 % des communiqués du corpus ont été traduits vers le français), de circulaires (97,1 %), d'avis publics (97 %), d'articles (78,3 %), de brochures (97 %), de bulletins (86 %), de cours (50 %), de manuels externes (100 %), de la *Gazette royale* (100 %), d'énoncés de politique (100 %) et de publicités (80 %). Ces chiffres indiquent clairement que la langue principale dans laquelle sont conçus les programmes, les politiques et les directives est l'anglais. Nous pouvons ajouter à ces chiffres la proportion très élevée de lettres, destinées à des correspondants de langue française, qui sont rédigées en anglais, puis traduites vers le français avant leur envoi (98 % des lettres du corpus ont été produites dans la Fonction publique ; 98 % d'entre elles ont été traduites vers le français). À la lumière de ces constatations, nous pouvons affirmer que l'une des caractéristiques du flux traductionnel de la Fonction publique est la traduction massive vers le français des textes à caractère public.

En deuxième lieu, malgré la faible proportion de textes produits en français, certains facteurs semblent influer sur le choix du français comme langue de rédaction. Le degré de proximité du sujet du texte à la collectivité acadienne semble être déterminant : plus le sujet touche de près les Acadiens et Acadiennes et plus on a tendance à rédiger en français. Cette constatation confirme ce que nous avons postulé : les fonctionnaires francophones sont les premiers responsables des dossiers acadiens. Puis, le nombre de francophones présents dans un ministère joue sur le choix de la langue de rédaction. En effet, la catégorie de textes nommée « cours » présente une divergence par rapport à la tendance générale : la moitié des textes de cette catégorie ont été traduits vers le français et proviennent tous d'un seul ministère, où l'on trouve exceptionnellement une majorité de fonctionnaires francophones.

Conclusion

Nous concluons que le bilinguisme institutionnel, tel que le régissent la *Loi sur les langues officielles* et la politique linguistique[1] du gouvernement, consiste essentiellement en un bilinguisme de traduction puisqu'il ne fait que très peu place au français, sauf par la voie de la traduction. Le français réalise donc son statut d'égalité avec l'anglais par la traduction, ce qui soulève d'autres questions. Par exemple, quels sont les effets du recours massif à la traduction sur la langue française en Acadie ? Quels sont ses effets sur la pensée ? Ces questions restent évidemment sans réponse pour l'instant.

Est-il permis, dans la conjoncture actuelle, de rêver à un avenir meilleur pour le

1. Cette politique devait être implantée progressivement sur les cinq années qui suivaient son adoption. En 1994, le gouvernement a annoncé que les objectifs escomptés n'avaient pas été atteints, douze ministères sur seize n'ayant pas mis en place les structures requises.

français dans l'administration provinciale ? Compte tenu des limitations de la Loi et de la politique, des réticences d'un Premier ministre à qui l'électorat vient de confier un troisième mandat et qui croit dur comme fer que tout va bien dans le dossier linguistique et, enfin, de la prudence caractéristique des Acadiennes et Acadiens, nous croyons que la situation actuelle persistera pendant longtemps encore[1].

Références

ALLAIN, G., MCKEE-ALLAIN, I., THÉRIAULT, J.Y. (1993). La société acadienne : lectures et conjonctures. In : Daigle, J, éd. *L'Acadie des Maritimes; études thématiques des débuts à nos jours.* Moncton, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, pp. 341-384.

CYR, H., DUVAL, D., LECLERC, A. (1995). *L'avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.* Troisième partie. Petit-Rocher (N.-B.), Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick.

DOUCET, M. (1995). *Le discours confisqué.* Moncton, Les Éditions d'Acadie, p. 227.

HAMERS, J.F., BLANC, M. (1983). *Bilinguality and Bilingualism.* Cambridge, Cambridge University Press.

NOUVEAU-BRUNSWICK (1982). *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick : Rapport du groupe d'étude sur les langues officielles.* Gouvernement du N.-B., Fredericton.

NOUVEAU-BRUNSWICK (1988). *Politique des langues officielles.* Fredericton.

NOUVEAU-BRUNSWICK (1992). *Rapport sur les langues officielles.* Ministère des Finances et des Affaires intergouvernementales, Fredericton.

PÉRONNET, L. (1993). La situation du français en Acadie ; de la survivance à la lutte ouverte. In : de Robillard, D, Beniamo, M. *Le français dans l'espace francophone.* Paris, Éditions Champion, pp. 101-116.

PHLIPPONNEAU, C. (1991). *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.* Actes du symposium de Moncton, Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton.

ROY, M.K. (1993). Démographie et démolinguistique en Acadie, 1871-1991. In : Daigle, J, éd. *L'Acadie des Maritimes; études thématiques des débuts à nos jours.* Moncton, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, pp. 141-206.

SNOW, Gérard (1981). *Les droits linguistiques des Acadiens du Nouveau-Brunswick.* Québec, Conseil de la langue française.

1. L'étude de Cyr, Duval et Leclerc a trouvé que le degré de satisfaction relatif aux efforts que déploie le gouvernement provincial en matière de promotion du français est assez élevé chez les Acadiens. Les auteurs concluent que la collectivité acadienne dans son ensemble serait peu encline à revendiquer des changements institutionnels importants.

Politique linguistique et identité : la rhétorique de l'antinomie dans le discours de la réforme (Projet de rapport général de la Commission nationale de 1984)

Francis GANDON

Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université Cheikh Anton Diop, Dakar

Préliminaires

Mon propos est ici d'analyser le volet linguistique d'un « document de culture » : le projet de « Rapport général sur les travaux des commissions techniques » de la « Commission nationale de réforme de l'éducation et de la formation », présenté les 21, 22 et 23 juillet 1984, et résumant les travaux tenus de janvier 1981 à juillet 1984.

Ce document, déjà ancien, ne sera cependant pas invoqué à titre de témoignage historique, mais dans une perspective achronique. Avant toutefois de présenter mon mode de lecture, il me paraît souhaitable de définir le contexte de son apparition.

On sait que l'année 1981, date de la démission du président Senghor, voit la mise en place d'États généraux de l'Éducation nationale, impliquant divers acteurs : administration, enseignants, autorités religieuses... La nature du changement dont ces États généraux firent montre fut plus révolutionnaire que réformiste, ce qui, au plan linguistique, conduira à des propositions de rupture radicale. Ils préconisèrent notamment l'abandon de la méthode *Pour parler français* (qui remontait à 1976), abandon qui sera accepté[1]. Le paradoxe de l'affaire fut qu'un contexte de changement remit en honneur les manuels classiques. Une conséquence annexe fut le discrédit durable dont pâtit la linguistique aux yeux du corps enseignant. Un paradoxe analogue caractérise

1. Qu'était-il reproché à cette méthode ? Essentiellement une hypertrophie de l'oral, exigeant des enseignants un changement drastique dans leur comportement pédagogique. On constatait également l'absence d'une instance d'évaluation. Une réunion d'inspecteurs à Rufisque en 1977 prit acte d'une opposition à peu près unanime.

les suites données au rapport : alors qu'entre 1975 et 1982 existaient des classes expérimentales de sérère, wolof et pulaar, le maximalisme de la « nouvelle politique linguistique » aboutira à l'exclusion des langues nationales (elles subsisteront dans l'enseignement supérieur, les mouvements associatifs, les O.N.G...).

J'aimerais à présent préciser ma position de lecteur. Il ne s'agit nullement d'*évaluer une réforme,* mais, plus modestement, d'*analyser un texte,* texte certes particulier, puisqu'il concerne un document de culture. Sans adopter le pessimisme radical d'un Walter Benjamin (« il n'en est pas un qui ne soit aussi un document de barbarie »), force est de constater qu'il concerne inévitablement le *pouvoir* et sa *conquête.* Par définition, cette stratégie est masquée. Illustrons rapidement ce qui est avancé avec telle étude placée sous l'égide de l'UNESCO, parue précisément en 1984, et concernant justement la promotion des langues africaines :

> « Les États africains doivent rapidement prendre des décisions visant à rendre les langues nationales officielles. Il s'agit, bien sûr, des langues dominantes dans un pays donné »[1].

On voit ici comment l'adjectif *dominant* opère un passage du *linguistique* au *politique.* L'aura d'évidence qui entoure cette opération (la doxa barthésienne) empêche qu'on y détecte une censure centrale : l'extrême complexité d'un plurilinguisme africain (en général, mal compris en Europe).

On aura entrevu la méthode proposée : il s'agit, par-delà les énoncés réalisés, d'analyser un *dispositif* apte à générer un complexe d'arguments visant à rendre *acceptables* des propositions d'ordre idéologique, propositions littéralement *révolutionnaires* (non « réformistes » !), dans la mesure où elles entendent bouleverser un équilibre tacite, d'autant plus fragile que subtil.

Mettre l'accent sur les contradictions voilées ou transposées risque d'indisposer et de décevoir, mais le libellé même du colloque : « politiques linguistiques, *mythes* et réalités », n'invitait-il pas à explorer ce côté nocturne du discours réformiste ?

Le discours d'enveloppement

Un tel démontage implique l'explicitation d'un *discours d'enveloppement* (M. Foucault, 1971 : 11) qui me semble, ici, tenir en un triple tropisme :

1. Une gnose africaine (reflétant, de façon assez lointaine, la pensée antadiopéenne).
2. Le culturalisme senghorien.
3. Un pôle arabo-islamique.

Le démontage, qui constitue le préalable à toute analyse d'une politique linguistique, et à cette politique elle-même, doit tenir compte de deux faits :

1. Cité par Saër Dione, *Educafrica,* Bulletin du Bureau de l'UNESCO pour l'Éducation en Afrique n° 12, décembre 1984. L'historien voltaïque Joseph Ki Zerbo préconisait d'étudier scientifiquement les langues africaines pour en choisir quatre ou cinq comme *media* de communication et de culture dans l'ensemble du continent : *Afrique nouvelle* numéros 20 (23 juillet) et 21 (30 juillet 1957).

Les trois strates du système d'enveloppement n'ont pas le même statut. La gnose africaine constitue un théâtre d'ombres : ainsi ne sera-t-il fait nulle part mention du postulat de l'antériorité des civilisations africaines, ni allusion à une possible langue inter-africaine (le copte pharaonique : bel exemple, pourtant, d'une « politique linguistique », tounée vers l'imaginaire). Elle constitue donc une surdétermination discrète et silencieuse.

Le culturalisme senghorien se caractérise par une gestion *non réductrice* et *dialogique* des contraires : pensée dialectique par nature.

Le pôle arabo-islamique se présente, en revanche, à visage découvert.

Le système d'enveloppement se caractérise, d'autre part, par un constant travail de glissement. Par exemple la francophonie, dans l'esprit de Senghor, n'excluait nullement la promotion de l'arabe[1]. Elle n'allait pas plus à l'encontre de celle des langues africaines : « Il faut que tout Africain puisse lire et écrire dans sa langue maternelle », écrivait-il en 1958 (*Afrique nouvelle,* nº 543, 3 janvier 1958).

D'autre part, la gnose africaine ne s'oppose qu'en partie au dialogisme senghorien : le concept de *négritude,* même si différent[2], leur est commun. Revendiquant une filiation au copte pharaonique, elle se réfère à une situation à la fois antérieure et opposée à l'islam (le copte est la langue liturgique de l'Église égyptienne). Cette rivalité ne doit cependant pas cacher que les deux modèles ont, au moins, en commun un rejet diffus de l'Occident.

En revanche l'antinomie entre francophonie et pôle arabo-islamique apparaît, du point de vue de ce dernier, inexpiable. Elle prendra une coloration d'autant plus inquiétante qu'elle émanera d'intellectuels on ne peut moins suspects de complaisance à l'endroit de l'intégrisme. Ainsi un Rachid Boudjedra ne tient-il pas un discours différent *de nature* de celui du pouvoir[3] et des intégristes de son pays. Il importe, ici, de se reporter aux *textes,* si dérangeants soient-ils. Ainsi apprend-on, dans *FIS de la haine* (publié en français en 1992), que ce « néo-impérialisme [comprendre : la francophonie], même pas déguisé, plutôt tranquille, donnant presque l'impression d'une certaine naïveté » (p. 28) serait responsable, entre autres causes, de la montée de l'intégrisme (dont l'auteur dit plus loin, de façon décousue, qu'il a été créé de toutes pièces par la C.I.A.). Dans la même verve, Boudjedra écrit que l'Occident « ne veut pas savoir ce qu'est la honte [...] bien qu'il ne tarisse pas d'éloges sur nos nègres déguisés en grooms chargés d'épousseter les dicos français » (p. 21). Avec ce qui se veut fine allusion à la tenue de l'Académie, on s'étonnera d'un tel racisme « même pas déguisé, plutôt tranquille », et... formidablement culotté (l'auteur ne doit sa notoriété qu'à sa production en français). Ainsi est-il absolument vain de se voiler la face : à maint

1. Il fit adopter, le 3 septembre 1949, par le Grand Conseil de l'Afrique occidentale française, un vœu tendant à organiser l'enseignement de l'arabe par la création de médersas franco-arabes et de chaires d'arabe dans les établissements secondaires, outre l'introduction d'une heure d'arabe par jour dans les territoires à majorité musulmane (*cf.* R P. R J. de Benoist, 1982 : 154).

2. Disons que c'est une *forme* chez Senghor (le terme d'une relation), une *substance* chez Anta Diop (un socle, historique et épistémologique).

3 Dans la littérature du pouvoir F L.N., francophonie et négritude ont toujours été considérés comme l'expression du néocolonialisme.

égard la francophonie est un concept problématique, polémique, menacé, en ce qu'il est l'outil même de valeurs indésirables (dont la laïcité[1]).

Les trois strates du système d'enveloppement

Il importe maintenant de décrire l'engendrement du discours à partir de ce triple dispositif, et, plus précisément, de déterminer de quelle manière chaque strate gère ses antinomies.

La gnose africaine

Dans le cadre d'une École « Nouvelle, Nationale, Démocratique, ouverte à la vie » (déclaration liminaire, p. 1), il s'agit de « réfléchir sur le système éducatif sénégalais » à la lumière des « réalités socio-culturelles nationales » tout en « tenant compte des données modernes de la science et de la technique » (p. 2). Notant au passage que le balancement (ici entre tradition et technique) constitue une dynamique proprement narrative (J. P. Faye, 1972 : 211, évoque la « fonction rythmique de la césure »), on constate la prégnance du pôle traditionnel : l'un des objectifs essentiels assigné aux États généraux n'est-il pas d'« extirper de notre système éducatif tous les facteurs aliénants et négatifs » (p. 13) ?

Quelles sont les conséquences linguistiques d'un tel programme ? L'éducation préscolaire préconise la « promotion des langues et cultures nationales par l'utilisation exclusive des langues nationales » (p.10), et donc l'acquisition prioritaire de la « langue maternelle » *(ibid.)*.

Il est intéressant, ici, de souligner d'une part la scansion entre singularité et pluralité, de l'autre une longue hésitation terminologique affectant les qualifiants « national » et « maternel ». Avec l' « enseignement polyvalent » (p. 12) apparaissent deux nouveaux syntagmes : « langue du milieu » et « langue d'unification », cette dernière expression devenant « langue d'unification *nationale* » (p. 17, je souligne), et « médium des connaissances à acquérir » au cours de la troisième étape de l'enseignement polyvalent. Précisons d'emblée que ce n'est qu'à la fin du premier tiers du document que le lecteur apprendra ce que recouvre la locution euphémisante. À cette transposition rhétorique répond une autre opération, assez énigmatique : la troisième étape de l'enseignement polyvalent est en effet marquée par l'introduction d'une « *autre* langue étrangère » (p. 12, je souligne). Or il n'a pas été question, jusqu'ici, d'une quelconque « langue étrangère ». On voit donc le « français » s'effacer littéralement. De fait, le terme ne cessera de n'être nommé au cours du premier tiers du document. Ce n'est qu'à cette limite que l'acteur masqué (le wolof) et l'acteur fantomatique (le français) se rencontreront au sein d'un « champ linguistique national », concept étrange dont tant la formulation (singularisante et singulière) que son dynamisme (un champ est un *champ de forces*), supposent qu'il fonctionne *au bénéfice* d'un des termes en présence.

1. Pendant la guerre du Liban, les discours les plus virulents étaient réservés aux Américains, mais les bombes aux écoles francophones .. Que l'on compare avec l'Algérie, où les autorités ont, pour complaire aux islamistes, substitué l'anglais au français dans certaines classes du primaire

D'où la double proposition : « Pour promouvoir les langues [nationales], il est nécessaire de les mettre dans la situation de prendre progressivement la place du français dans notre enseignement » (p. 49) tout en définissant la position particulière de chacune d'entre elles par rapport aux langues étrangères « au français en particulier » (p. 49). Et, d'autre part : « [Notre politique linguistique] vise à l'instauration d'une langue nationale unitaire comme langue de travail dans la vie officielle tout en œuvrant à la promotion des autres langues nationales. »

On notera qu'ici le nombre de langues nationales (après tout discutable) n'est pas remis en cause[1]. Les antinomies[2] continuent de rythmer les discours pédagogiques, dont la finalité est de prendre acte, « si l'on tient compte des critères objectifs d'appréciation » (p. 49) du caractère de « langue dominante » du wolof, caractère qui lui « confère de fait la première place et le rôle d'unification » (p. 50).

De langue nationale dominante, le wolof passe subrepticement à celui de langue officielle (*cf.* cependant la note 2). Ce cumul n'est pas sans évoquer l'assez étrange situation de l'arabe en Mauritanie, à la fois langue « officielle » et « nationale ». Ce que révèle ce brusque éclairage, à ce tournant du texte, est la réduction fulgurante des oppositions mutilatérales en une confrontation binaire.

a) Oppositions, d'abord, au sein d'une pluralité linguistique : le statut des langues autres que le wolof paraît à peu près réglé (aucune d'elles ne sera *nommée* dans l'entier du document[3]). Il en résulte l'omission des tensions symboliques, dont de récentes études (M.-L. Moreau, 1994) ont montré toute la virulence[4].

b) Occultation de l'existence d'un français régional déjà ancien[5]. Omission d'une interpénétration linguistique multiséculaire (la fondation de Saint-Louis (1639) est antérieure de trois ans à celle de Montréal), parfois décrite comme créolisation mutuelle (*cf.* N. Thiam, 1994, mais il ne reprend pas le terme à son compte), interpénétration non fonctionnelle (*cf.* A. Ngone Seck, 1994) ; et d'une grande subtilité : ainsi les doublets wolofs d'origine française, correspondant à deux stades de la langue[6].

c) Silence quant à l'existence des francophonies autochtones (communautés saint-louisienne, goréenne...).

---

1. On sait que le décret n° 71-566 du 21 mai 1971 limite à six le nombre des langues nationales : wolof, pulaar, sérère, diola, soninke, mandingue. Ni le mancagne, le manjak ou le créole portugais *(kriol)* ne sont, par exemple, pris en compte. La constitution du Sénégal mentionne pour la première fois les langues nationales lors de sa sixième modification (en 1978). Le Sénégal compterait une trentaine de langues (*cf.* A. Dialo, 1989).

2. Antinomie supplémentaire : énigmatiquement - et contradictoirement - il est dit dans le même développement que la « langue officielle ou de travail des divers secteurs administratifs » peut être « étrangère ou nationale » (p. 49) !

3. La mention du décret n° 75-1025 du 10 octobre 1975 pourrait laisser croire à une allusion indirecte (sa graphie) au sérère. Il semble plutôt qu'il y ait confusion avec le décret n° 75-1026 (graphie du wolof, même date).

4. *Cf.* par exemple la situation d'Oussouye, décrite par M.-L. Moreau : « Les hommes et les femmes peul parlent peul, à quoi les hommes ont presque tous ajouté une bonne pratique du diola et du wolof [..] on notera toutefois que les commerçants venus du nord ont, quant à eux, plutôt imposé leur wolof, et n'ont pas tous ressenti la nécessité d'adopter la langue de leur clientèle » (1994 : 69).
On me permettra, dans le même ordre d'idées, de faire état de mon étonnement devant le manque d'intérêt des wolophones - y compris les linguistes professionnels - pour les autres langues du Sénégal

5. Pour un travail récent sur la question, voir Moussa Daaf, 1995

6. *Cf.* A. Dialo : « D'autres termes ont été empruntés à deux fois, qui produisent des doublets en wolof contemporain (exemples *boyet/buwaat*, boîte ; *sóór*, bonne sœur/*séér*, sœur ; *sooy/suwaa*, soie) » (1981). La première série reproduit, comme on le voit, la prononciation des XVII[e] et XVIII[e] siècles, la seconde la prononciation actuelle (généralisée, en France, à partir de la fin du XVIII[e] siècle).

d) Aucune évaluation des politiques linguistiques analogues menées ailleurs (Guinée, Madagascar...), ce qui eût dû constituer un préalable[1].

e) Et surtout, au cœur du dispositif est installé un postulat tacite quant à la *problématique* même d'une politique linguistique : a-t-elle pour fonction d'entériner une situation *de facto,* ou au contraire de l'infléchir, de la corriger, d'être créatrice de droit[2] ?

On constate donc une évacuation des données symboliques, bref, de la complexité quasi symbiotique du plurilinguisme : tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes binaires. Or la binarité reflète la prosodie même de l'idéologie.

Donnons encore un exemple de cette réduction-occultation. Dans la rubrique : « Formation des formateurs », on lit : « Ce qui est appelé globalement langues nationales recouvre les études spécifiques sur l'*une* des langues nationales (je souligne) [...] c'est cette langue que, faute de mieux, nous appelons ici la langue de spécialisation » (p. 56). La promotion de cette « langue de spécialisation » en permettra l'utilisation dans des « situations nouvelles » : ainsi les interventions à l'Assemblée nationale *(ibid.).* Or, quelle langue autre que le wolof pourrait remplir ce rôle ?

Cet exemple témoigne une fois de plus de la conversion constante du pluriel en singulier, la pluralité étant au besoin hypertrophiée au point de perdre toute pertinence : ainsi, la « Nouvelle politique linguistique » se doit-elle, pompeusement, d'initier à l'écriture *des* langues nationales « *tous* les travailleurs et *tous* les élèves de formation » (p. 53, je souligne). Comme il ne s'agit pas d'initier chaque citoyen à l'*ensemble* des langues, de *quelle(s)* langue(s) s'agit-il ? Par exemple dans le cas d'un couple diola-sérère vivant à Dakar[3] ? Nul n'ignore que le concept de *langue maternelle,* si rassurant en Europe, n'a rien d'assuré en contexte africain...

Enfin, l'importance attribuée à la graphie, et l'insistance mise sur la nécessité de revoir les transcriptions, laisse pointer une autre idée, développée, de fait, dans une rubrique ultérieure, sur l' « importante production littéraire, en langues nationales, écrite avec des caractères arabes » (p. 51). Or une telle littérature - dont l'importance n'est pas en cause - ne semble concerner que le pulaar et le wolof : encore une occasion d'occulter les autres langues minoritaires.

Est, enfin, significative une absence : l'omission systématique des travaux des grands africanistes[4] : administrateurs, missionnaires, ethnologues..., qui donne l'im-

---

1. Des considérations de ce type incitent à considérer la « solidarité » entre français et « langues partenaires », réaffirmée au récent sommet de Cotonou (décembre 1995), comme relevant surtout - *dans l'état actuel des choses et des esprits* - de l'exercice diplomatique et de l'exorcisme propédeutique. Ce qui ne signifie pas qu'une telle solidarité ne puisse voir le jour : ce sera même, vraisemblablement, le cas *si on le veut*

2 Exemple concret : si le sérère fait partie des « langues qui meurent lentement mais sûrement » (P Dumont, 1990 , 21 - je ne reprends pas l'affirmation à mon compte), une politique linguistique n'aura-t-elle pour tâche que de prendre acte de cette dynamique, voire de l'accélérer ? Les exemples canadien et belge font, à l'opposé, état de politiques *inversant* des évolutions « naturelles »

3 Il n'est pas rare de voir mentionner sur la « fiche d'identité linguistique », que nous demandons à nos étudiants de remplir, l'existence de deux voire trois « langues maternelles », ainsi que la mention d'une langue « infantile » différente de celle de chacun des parents ainsi - cas certes marginal, mais non exceptionnel - une étudiante, de parents soninke, indique le kicongo, comme langue « infantile » et le soninke comme « langue des parents » Dans l'affaire, le concept même de « langue maternelle » a disparu

4 Certains ont une notoriété en quelque sorte banalisée Faidherbe, R P A Prost, R P Léonce Crétois, M Delafosse

pression que les réformateurs ont quasiment affaire à une *terra incognita.* Sorte d'*epoche* méthodologique, mais aussi historique : permettant d'engendrer une histoire tout armée, où la créativité d'hier et l'imagination d'aujourd'hui se retrouvent, par-delà les accidents de l'Histoire, et l'Histoire comme Accident, dans une unanimité sans aspérités ni contradictions.

Les oppositions multilatérales, avons-nous dit, se réduisent à une confrontation bilatérale. Du moins dans un premier stade ! Si, en effet, dans une « phase transitoire », le français « coexistera avec les langues nationales », à partir de la quatrième année la « langue d'unification [français dans une première phase, wolof dans une seconde] sera introduite comme discipline à enseigner et servira de médium d'enseignement à partir de la septième année » (p. 58). À ce stade, il n'y aura même plus antithèse, mais monologie : le processus achevé, le « nouvel esprit pédagogique » aura engendré un succédané positiviste de gnose africaine : l'*homo wolofensis* unidimensionnel, et le discours de la réforme aura, de la sorte, réussi à légitimer une *pratique* de domination diffuse[1].

Le culturalisme senghorien

Tant la scansion propre à la gnose africaine se caractérisait par la nature fantasmatique de sa « dialectique » (où un terme absorbe l'autre), tant le culturalisme senghorien a pour objet une synthèse explicite entre pôles (négritude/universalité, christianisme/occident...), synthèse figurée par des expressions récurrentes : « culture de l'universel », « métissage », « Eurafrique »...). Il me paraît, schématiquement, donner lieu à une attitude : un personnalisme globalisant, et deux concepts : la négritude et la francophonie.

Le personnalisme globalisant se retrouve dans le discours de la réforme, à l'état de traces ponctuant les propositions pédagogiques. Ainsi faut-il promouvoir une « liaison étroite et harmonieuse entre les connaissances générales et l'activité pratique » (p. 15). L'Université doit développer un enseignement « universaliste » (p. 76) et une « pédagogie active » (p. 85). Le secondaire favorisera une « organisation coopérative » de la classe, de manière à développer le « sens social créateur de l'élève » (p. 18). Tant l'alternance école/entreprise, que la création de « maisons des jeunes et de la culture » vont en ce sens.

Quant à la négritude, elle apparaît comme un simple appendice à la dimension nationale. L'un des objectifs de la réforme n'est-il pas la « promotion des langues et cultures nationales et africaines » (p. 21)[2] ? Cette velléité panafricaine plutôt tiède se retrouve çà et là, mais diluée en quelque sorte dans le mondialisme - et non plus articulée avec lui comme dans le dialogisme senghorien : « Notre université doit être recentrée sur le Sénégal et l'Afrique et s'ouvrir à l'ensemble de la communauté scientifique mondiale » (p. 68).

1. *Cf* le numéro 68 de *Langage & société*, juin 1994, Paris, Maison des sciences de l'homme
2. Doit-on préciser que le projet ne comporte aucune disposition pour l'apprentissage d'une quelconque langue africaine non sénégalaise ?

Par ailleurs s'il est question d' «africanisation » du personnel, ce dernier terme est synonyme de « sénégalisation ». L'africanité de l'école nouvelle semble n'être qu'une clause de style. L'absence de préoccupations régionales laisse, par ailleurs, présager de ce qu'il serait advenu d'une « nouvelle université » ainsi conçue : vraisemblablement réduite à sa dimension locale[1].

Quant au troisième volet, la francophonie, son sort est scellé. Un hommage est toutefois rendu à l'inspiration senghorienne avec l'option « langues et civilisations anciennes » au sein d'une filière « langues et sciences sociales » de l'enseignement secondaire, hommage ici passablement étrange[2].

Le pôle arabo-islamique

Son propre est de fonctionner moins comme système d'enveloppement que comme discours explicite. Cela ne signifie pas - loin de là - qu'il échappe à l'antinomie, mais cette dernière se donne à lire à visage découvert.

La Commission nationale préconise comme l'une des « innovations les plus marquantes » (p. 41), l'introduction de l'éducation religieuse dans l'enseignement public. Elle pose d'emblée la nécessité « pour lever toute ambiguïté, de traiter séparément l'éducation religieuse et l'enseignement de l'arabe » (p. 40). De fait, une première rubrique traite, au sens strict, de l'éducation religieuse, d'abord chrétienne, « destinée à s'étendre à l'école publique et à l'école privée laïque » (p. 42). Le flou de l'expression « généralisation de l'enseignement religieux » peut indiquer que l'enseignement chrétien devrait s'étendre à l'ensemble de la population scolaire : ce qui ne répond sans doute pas aux intentions des réformateurs.

Même imprécision avec la religion musulmane. Sa « rénovation » est, en revanche, préconisée, avec l'approfondissement de la mission de l'Institut islamique, qui devra, entre autres, « assurer des tâches de formation pédagogique pour l'enseignement de l'islam et de la langue arabe » (p. 45). Ainsi la distinction entre langue et religion, affirmée quatre pages plus haut, se voit-elle annulée : on ne saurait mieux dire qu'un enseignement de l'arabe d'inspiration laïque n'est pas envisagé[3]. De fait, concernant cette fois les problèmes de personnel, une « reconversion des maîtres d'arabe en maîtres de religion » est-elle préconisée (p. 46). Le texte de la réforme maintient, certes, le souci d'un équilibre rigoureux entre religions. Ce qui fait ressortir d'autant plus la nature théologale de la langue arabe ainsi conçue : on choisira pour prendre en charge l'éducation religieuse, des « maîtres d'arabe » pour l'islam, et des « maîtres de l'enseignement privé chrétien » (de spécialité indéterminée) pour l'éducation catholique, les uns et les autres devant d'ailleurs « offrir les garanties de moralité requise pour l'exercice de cette profession » (p. 46), « moralité » dont on peut se demander selon quels critères et par qui elle sera appréciée.

1. C'est ce qu'il est advenu de l'université de Madagascar qui, de véritable pôle régional (et international) jusqu'en 1972 (accueillant des étudiants issus de tout l'océan Indien, de l'Afrique de l'Est et d'Europe), n'a plus rempli, par la suite, qu'un rôle strictement local.
2. À titre de comparaison, dès 1973, le Département de langues anciennes de l'université de Madagascar avait fait place à un département d'études malayo-polynésiennes (austranasiennes), resté, semble-t-il, purement théorique.
3. Il s'agit, avec l'arabe, d'une sorte de fatalité : son enseignement, en France, dans le cadre des « langues et cultures d'origine », ne comporte-t-il pas l'enseignement du Coran, extravagant ainsi du droit français ?

Sous la rubrique, cette fois explicite, de l'enseignement de l'arabe, plusieurs mesures sont proposées : restructuration du secteur informel, définition des contenus de formation, mode de délivrance des diplômes, contrôle accru de l'État... Quant à l'Université, il est étrangement question de l' « arabisation du département » et de la « sénégalisation de la direction » (?). Le point important est que, sans préalable ni justificatif, on apprend au détour d'une page que « la réforme actuelle prévoit d'accorder à l'arabe un statut de *langue étrangère prioritaire* dont l'enseignement devra intervenir à partir de la septième année du cycle fondamental » (p. 48). Si l'on articule cette proposition à celle concernant le français, il s'agit - implicitement, mais sans la moindre ambiguïté - de substituer l'arabe au français comme première langue « étrangère ». Il est très important de remarquer, ici, que cette substitution ne repose sur aucune argumentation linguistique, mais se présente comme l'*effet* du tropisme religieux.

Ainsi voit-on le stratagème : historiquement lié à l'islam, l'arabe sera généralisé à l'ensemble du Sénégal, et non à ses populations musulmanes (perspective senghorienne). Inversement, la généralisation de droit de l'éducation chrétienne ne saurait favoriser une quelconque expansion linguistique, puisqu'il est impossible de préciser dans quelle(s) langue(s) elle devrait se faire si le français, langue *de facto* du christianisme (*cf.* cependant note 1, p. 202) devient... deuxième langue étrangère. Du reste, le christianisme en situation minoritaire a tout à redouter d'une prise en charge de son enseignement par l'État dans la mesure où entrent inévitablement en jeu des considérations de quotas, de formation et de langue d'enseignement... qui tendent à donner à la religion majoritaire une situation de monopole. Pour une religion minoritaire, la formule souhaitable reste, évidemment, celle du Sénégal : laïcité[1] effective de l'enseignement public, existence reconnue d'un enseignement privé confessionnel (dont le rôle, dans d'autres pays, peut s'avérer cardinal en matière de francophonie[2]).

Monopole, disais-je : de fait quelque chose d'analogue est curieusement suggéré en conclusion :

> « Mais les deux plus grandes innovations de la politique générale de l'École nouvelle résident dans l'introduction des langues nationales et de l'Éducation religieuse, ce qui conduit à situer la place de l'enseignement de l'arabe » (p. 146).

Se profile alors un dispositif à la fois simpliste et complexe, qui prend la tournure suivante : une langue officielle pas ou peu déterminée ; une langue nationale unique : le wolof ; une première langue « étrangère » : l'arabe ; une seconde langue « étrangère » à définir, pouvant être le français (les réformateurs n'excluent pas que l'arabe devienne langue officielle, mais le français peut lui-même tenir ce rôle !). Le simplisme idéologique a pour effet de dynamiter les paradigmes : national/officiel, religieux/linguistique, étranger/autochtone[3]..., d'araser la complexité symbolique du

1 Laïcité *modo senegalense,* très différente des idéologies « laïcistes » orientales (Baas .) fonctionnant surtout comme dispositifs anti-minoritaires. Notons qu'à l'encontre des schémas inspirés par le « mirage de la symétrie », qui sévit notamment dans les *media* occidentaux, l'aspiration des autorités et des organisations chrétiennes se borne à cette laïcité (et non à la création d' « États chrétiens » ou à l'application d'un « droit chrétien » au demeurant inexistant).

2. *Cf.* les cas de l'Égypte, de la Syrie, du Liban Exemple moins connu, celui de Madagascar où les établissements privés, refusant d'appliquer les consignes de « malgachisation » entre 1972 et 1985, ont permis le maintien à la fois de la francophonie et d'un enseignement de qualité.

3 Pour nombre de puristes, les mots wolofs d'origine arabe ne constituent pas des emprunts.

vécu et la multidimensionnalité de l'histoire[1], d'occulter les difficultés pratiques liées à la mise en place d'une telle réforme (confection de manuels, organisation des cours, choix de tel ou tel médium arabe, « défrancisation » de l'administration...) et ses conséquences forcément négatives dans le contexte régional qui est celui du Sénégal. Encore une fois, ce qui pointe dans ce chapitre est le visage même de l'Idéologie, qui ne se soucie pas *par nature* d'être falsifiable.

Conclusion

Ma lecture de ce rapport est, au fond, injuste. Elle ne tient pas compte de diagnostics extrêmement fins ni ne fait cas d'un foisonnement créatif aux allures souvent poétiques (ainsi la tâche, qui incombe à l'inspecteur pédagogique de « déscolariser l'école » (p. 103) - formule qui n'est pas sans en rappeler d'autres... - ou encore la citation finale de Gide sur la libération de la créativité. Elle me paraît néanmoins correcte dans ses grandes lignes.

1) Il s'agit bien de réduire une mutiplicité, d'abord à une binarité, ensuite à une monologie. Si la thèse « égyptianiste » de Cheikh Anta Diop peut être utilisée pour nier l'existence de clivages, du moins assure-t-elle une égale dignité à chaque idiome. Il en va tout autrement avec le discours de la réforme, qui ne retient qu'un seul médium parmi les langues « nationales »[2].

2) Dans ce cadre, la référence à l'autre, au vécu, à l'universel, apparaît comme un simple effet de style sans rapport avec le corps de la démonstration. En termes de « système d'enveloppement », on pourra donc parler d'un *plaquage stylistique senghorien* sur une *gnose africaine dégradée.* Il est capital de remarquer que l'adoption d'une telle réforme aurait déterminé une mutation radicale de la nature de l'État, notamment quant à sa laïcité.

3) Plus précisément, la différence linguistique se résorbe en un Ordre symbolique hypostasié, liquidant la distinction entre le religieux et le linguistique. Ce premier télescopage en entraîne un deuxième : l'écrasement du symbolique sur le réel ; on touche ici du doigt les conséquences *incalculables* d'une politique linguistique ainsi fondée sur l'identité hypostasiée[3].

4) Cette hypostase du Même s'articule à la réponse, rigoureusement positiviste, maintenant connue, donnée à la question sous-jacente à toute politique linguistique : se doit-elle d'entériner ou d'infléchir une situation de fait ?

---

1. Ce n'est pas l'un des moindres charmes du Sénégal que d'y pouvoir entendre des hymnes catholiques en wolof et des sermons musulmans en français (souvent d'ailleurs, dans ce dernier cas, difficiles à ne pas entendre).
2. L'occultation du français passe parfois, dans le document, à celle de la coopération française elle-même. Ainsi les sources financières du Ve Plan comportent-elles un chiffre global et précisent-elles les budgets alloués par le Fonds européen de développement et l'AID américaine. Il faut, pour connaître le montant de l'aide française, se livrer à une soustraction entre montant global et montants partiels (p. 116). On me passera de relever cette mesquinerie..
3. Tout simplement la liquidation de ce qui ne coïncide pas avec cette coïncidence : le Soudan illustre un cas d'école monstrueux : celui d'une politique linguistique *qui réussit* en aboutissant rigoureusement au génocide, à partir de prémices claires : l'indistinction du religieux, de l'ethnique et du linguistique (*cf* J. Monnot, 1994).

5) L'ironie de l'histoire veut que, les « deux plus grandes innovations » (p. 146) du projet, la première, l'introduction des langues nationales, se retrouve très en retrait par rapport à la situation antérieure. Quant à l'introduction de l'enseignement religieux, elle n'a pas eu lieu.

6) Mais, de manière plus significative, ce qui est présenté comme « les deux plus grandes innovations » ne l'est qu'*in fine* (p. 41), de façon quasiment gratuite, et apparaît inexact si l'on tient compte du contenu *réel et global* du projet (du simple point de vue du bon sens, il serait absurde qu'une commission ait planché pendant trois ans pour de tels résultats). Utilisant une métaphore éthologique, on dira que ce « résumé » n'en constitue pas un, mais une sorte de *saillance,* qui, loin de s'articuler au corpus idéologique effectif, révèle une *prégnance* archétypique d'un autre ordre (*cf.* R. Thom, 1974 ; J. Petitot, 1985) : ici, le système d'enveloppement se révèle à nu, en bousculant les séries argumentatives auxquelles il finit par se substituer.

L'ironie de l'histoire veut aussi que le projet se soit bien réalisé, mais ailleurs : à la radio-télévision « nationale » dont la dimension islamo-wolofe écrasante[1] donne une certaine idée de ce qu'aurait produit son succès[2].

Mais précisément : un médium quelconque, une politique culturelle en général, ont-ils pour fonction de placer le sujet en tête à tête avec sa propre image ? Réifiée, sacralisée, une telle identité peut-elle être encore objet de désir ou de rejet ? L'efficacité de la R.T.S., la visibilité de la télévision sont une autre question, mais il n'est pas sûr que le sujet[3] se complaise à mirer indéfiniment sa propre Tautologie.

---

1. La télévision sénégalaise offre actuellement le profil suivant (d'après le mensuel *Télé-Mag,* édité par la RTS, Dakar, Imprimerie Saint-Paul ; référence : décembre 1995) : les informations sont données chaque jour en wolof ; deux jours par semaine en mandingue ; un jour en pulaar , un jour en sérère ; un jour en soninké. Les émissions de variétés locales utilisent le wolof de manière quasi exclusive. Sur le plan religieux · on compte cinq émissions musulmanes par semaine (trois pour le seul jeudi) pour une catholique. Le rôle joué par les confréries et l'adéquation toute relative des programmes modifient assez sensiblement cette répartition, dans le sens d'une influence musulmane sans doute plus importante. Pour la radio, la prépondérance devient écrasante en janvier 1996 (même source) quatorze émissions mahométanes sur trente-sept le vendredi (avec, entre autres, une « Émission musulmane maure », « La voix des imams » et « La voix des éducateurs musulmans »). Il est vrai qu'on se trouve en période de jeûne, dont la rupture quotidienne est désormais annnoncée par les media officiels, fût-ce en cours d'émission · « exactement comme si on était en Iran ou dans n'importe quelle monarchie ou république islamique », s'inquiète *Le Cafard libéré* du 1er février 1996 L'organe satyrique parle de « dérive » . il semble que ce stade soit largement dépassé.

2 Aux pressions internes à l'origine de cette évolution s'ajoutent des « recommandations » extérieures précises Ce n'est un secret pour personne que les Anglo-Saxons considéreraient comme positive une dé-francisation de l'Afrique, allant de pair avec un islamisme « modéré » (perçu comme facteur de stabilisation), et une promotion des langues nationales (qui ne saurait porter ombrage à l'anglais..). À cet égard il est symptomatique que *Radio-Dunya,* d'obédience américaine, entame son programme matinal par deux heures et quart de lecture coranique (suivie en général de *country music,* selon une logique à préciser). Avec ses vingt-cinq minutes quotidiennes (à l'exception du dimanche, on se demande pourquoi) l'officielle *R.T.S.* apparaît bien pingre en comparaison... Le choix de la dénomination elle-même (*dunya* = monde en wolof, mais il s'agit d'un emprunt à l'arabe) n'est pas insignifiant. La presse sénégalaise ne s'y trompe d'ailleurs pas, qui qualifie la chaîne de « crypto-intégriste » (*Témoin* no 291, 26 mars-1er avril 1996)

3. L'écrasement du symbolique sur le réel liquide une dimension essentielle : l'imaginaire (la culture) C'est encore plus vrai du pays(age) médiatique Dans le contexte plurilinguistique et multiethnique que connaît l'Afrique, la francophonie apparaît (devrait apparaître) comme une médiation projective permettant précisément une *liberté* par rapport à un « ordre des choses », à la fois local (ce qu'il peut y avoir de stérilisant dans les traditions) et global (univers unipolaire et homme unidimensionnel qu'appellent de ses vœux le Nouvel Ordre Mondial).

Références

BENOIST (de), R.P. Joseph Roger (1982). *L'Afrique occidentale française de 1944 à 1960.* Dakar, Nouvelles éditions africaines

BOUDJEDRA, Rachid (1992). *FIS de la haine,* Paris, Denoël.

DAFF, Moussa (1995). *Le français mésolectal oral et écrit au Sénégal : approche sociolinguistique, linguistique et didactique.* Thèse (inédite) de doctorat d'État, Dakar.

DIALO, Amadou (1981). « Problématique des emprunts et de la création lexico-sémantique dans les langues africaines : le cas du wolof », *Réalités linguistiques et langue française* n° 14, Dakar, Centre de linguistique appliquée.

DIALO, Amadou (1989). « Le contact wolof/français au Sénégal ». Colloque : Variétés lexicales dans l'espace francophone, Fès, 20-21 février.

DUMONT, Pierre (1990). *Le français, langue africaine,* Paris, L'Harmattan.

EURAFRICA, Bulletin du Bureau de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique n° 12, déc. 1984.

FAYE, Jean-Pierre (1972). *Théorie du récit,* Paris, Hermann.

FOUCAULT, Michel (1971). *L'ordre du discours,* Paris, Gallimard.

MONNOT, Jacques (1994). *Le drame du Sud-Soudan,* Paris, L'Harmattan.

MOREAU, Marie-Louise (1994). « Les attitudes des Diola et des Peul d'Oussouye à l'égard du wolof », *Langage & société* n° 68, Paris, Maison des sciences de l'homme.

PETITOT, Jean (1985). « La sémiotique face à l'imaginaire ». In *Recueil d'hommages à A.J. Greimas,* Amsterdam-Philadelphie, J. Benjamin.

SECK, Alioune Ngoné (1994). « Les connecteurs argumentatifs du wolof », Dakar, Centre de linguistique appliquée.

THIAM, Ndiassé (1994). « La variation sociolinguistique du code mixte wolof-français », *Langage & société* n° 68, Paris, Maison des sciences de l'homme.

THOM, René (1974). *Les modèles mathématiques de la morphogénèse,* Paris, Union générale d'édition - 10/18.

Des enquêtes sur l'implantation des termes officiels

Du cheminement pour évaluer aux pistes pour agir

François GAUDIN

URA CNRS 1164
Université de Rouen

Les politiques linguistiques sont rarement soumises à évaluation. Cela se comprend dans la mesure où leur mise en œuvre vise avant tout le champ du symbolique. Et, de toute façon, une telle évaluation ne saurait concerner que les politiques explicites, et non celles que le linguiste révèle comme autant d'ombres portées : les politiques par défaut. La France - on l'a peu su - a récemment soumis des éléments de sa politique linguistique à évaluation. Pour ce faire, la Délégation générale à la langue française a lancé en 1991 un appel d'offres visant à l'étude de l'implantation des termes officiels. Il s'agissait là, à notre connaissance, d'une innovation et il convient de préciser que l'objectif n'incluait pas d'évaluation des procédures de sélection, ou de création, des termes concernés.

Cinq équipes universitaires ont répondu à cet appel d'offres et ont été chargées, pour l'équipe de Lyon, dirigée par Philippe Thoiron, de la santé et la médecine ; pour celle de Rennes, dirigée par Daniel Gouadec, de l'informatique ; pour celles de Toulouse, dirigées par Jean-Louis Fossat, de la télédétection aérospatiale et de la métallurgie. L'équipe rouennaise, dirigée par Louis Guespin, a étudié le vocabulaire du génie génétique et Michel Chansou, de l'INaLF, celui de l'audiovisuel et de la publicité.

L'appel d'offres concernant une initiative menée en terrain vierge, chacune des équipes a résolu à sa façon les problèmes, inédits, posés par une investigation sur l'usage effectif de ces termes. En a découlé une grande variété dans les options méthodologiques, tant au plan de la constitution du corpus utile, que dans les choix de construction et de passation des enquêtes. Derrière la requête ayant motivé l'appel d'offres, de difficiles questions se posaient : A partir de quand peut-on dire qu'un terme est implanté ? Qu'est-ce que connaître un terme ? Est-ce dire que l'on reconnaît un terme que vous propose un interlocuteur ? Est-ce l'utiliser spontanément seul ? Est-ce l'utiliser spontanément en concurrence avec des synonymes ? Est-ce le faire correspondre à une définition proposée ? Est-ce le définir correctement ?

Ces questions témoignent en partie de la diversité des stratégies mises en œuvre lors des différentes enquêtes. En majorité, elles ont porté sur le seul usage écrit, l'oral n'étant étudié qu'à la lumière des déclarations d'utilisation des termes. Seule l'équipe dirigée par Louis Guespin a opéré le choix de données quantitativement moins nombreuses mais correspondant à des pratiques langagières, écrites et orales, analysées dans leur détail. Ceci pose une première question : l'écrit et l'oral doivent-ils également être pris en compte dans l'étude de faits d'implantation ? Quelles conséquences méthodologiques doit-on en tirer ? Quelles typologies mettre en œuvre afin que l'usage étudié soit relié à des situations énonciatives pertinentes et contrastées ? Notons que toutes les équipes ont fait montre d'un souci typologique et ont regroupé en sous-ensembles la masse documentaire traitée.

Dans le cadre des enquêtes orales, la majorité des équipes a recueilli du discours épi- et métalinguistique. Le risque était de ne récolter là que des traces de l'idéologie linguistique, ce qui n'est pas sans intérêt mais ne correspondait pas tout à fait à l'objet visé : mesurer l'usage effectif de formes. L'usage et ses représentations sont deux réalités bien distinctes. Il n'est pas possible dans le cadre de ce court article de présenter chacune des enquêtes, dont les principaux résultats sont accessibles (Gaudin et Delavigne, 1994), ni de détailler l'approche socioterminologique de certaines questions soulevées à cette occasion et présentées ailleurs (Gaudin, 1994). Nous nous contenterons de parcourir rapidement les principaux résultats et d'en tirer quelques enseignements.

Les résultats de ces enquêtes permettent de mettre l'accent sur des phénomènes de divers ordres. En premier lieu, il est apparu que la question de l'implantation des termes officialisés pouvait être faussée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le corpus concerné peut être pré-implanté pour plusieurs raisons : la **proximité morphologique** des formes anglaises et françaises est parfois telle que la francisation se résout à une assimilation au système de la langue emprunteuse : ajout d'accents ou substitution régulière de suffixes : ex *-or / -eur,* par exemple. Ainsi, peut-on estimer l'implantation de termes officiels comme *délétion*, pour *deletion*, *scripte* pour *script* ou *translocation* pour... *translocation.* Ensuite, dans certains cas, la commission en charge du vocabulaire n'avait fait qu'**entériner un usage** déjà répandu (informatique et génie génétique, par exemple).

Concernant le sentiment linguistique des locuteurs, les enquêtes ont montré que coexistaient, parfois au sein d'une même sphère d'activité, des attitudes variées à l'égard de la francisation ; ainsi, les médecins spécialistes y sont plus favorables que les généralistes, mais ils sont aussi mieux informés sur ce point. Liées à des idéologies linguistiques dont l'étude reste à mener, ces attitudes linguistiques se construisent dans une diversité de besoins de communication. Ainsi, certaines situations, de vulgarisation par exemple, suscitent nettement de l'insécurité linguistique. C'est sans doute dans ce type de situations que les locuteurs sont le plus incertains des choix lexicaux qu'ils opéreraient. C'est également dans ce type de situations que l'intervention du linguiste a le plus de chance d'être sollicitée et de se révéler socialement utile.

La diversité des terrains étudiés a permis également de mettre en évidence l'existence de traditions dénominatives distinctes qu'il faudrait mieux connaître afin d'intervenir de façon plus informée. L'on a beau raisonner en termes de domaines, il faut

se rendre à l'évidence : même pour les terminologies, il n'existe que des **communautés,** aux contours plus ou moins définissables, qui laissent le sociolinguiste, ou le socioterminologue, bien démuni. Et de ce point de vue, l'un des enseignements principaux de ces premières études tient à l'importance de l'adoption d'une méthodologie adaptée aux divers milieux professionnels concernés. Pour cerner ces collectivités de parole, tous les travaux ont mené des choix méthodologiques conduisant à des typologies diverses, souvent fines.

Autorisons-nous un exemple, celui de l'enquête toulousaine. Cette équipe s'est adressée à l'opinion de locuteurs auxquels a été soumise une série de questions portant sur la représentation de leur pratique linguistique dans douze situations de communication écrite et dix situations de communication orale. Pour chaque terme, il était demandé au répondant de choisir entre des déclarations d'utilisation, d'hésitation, de substitution ou de rejet. Ce protocole a permis d'obtenir des résultats variés, concernant aussi bien le succès des termes que la variété des attitudes. Ainsi, l'indice de rejet étant moindre que celui de substitution, les termes ne sont pas purement et simplement rejetés, mais **remplacés** par d'autres.

Est mis en lumière ici le hiatus existant entre le corpus normalisé et la représentation de leur usage que livrent les informateurs. Par exemple, *chatoiement,* maladroitement proposé pour désigner un défaut, est largement rejeté, de même qu'*image diachronique* dont l'usage s'estompe au profit d'*image multidate.* Sont apparus également des différences de comportement selon les secteurs d'activité des locuteurs : dans la formation et la recherche, les locuteurs préférent aux termes officiels des concurrents plus nombreux et variés qu'ils ne le font lorsqu'ils appartiennent à une entreprise, où les attitudes s'avèrent plus homogènes, les officialismes étant remplacés par les mêmes synonymes. Les auteurs voient là une influence des primats accordés, du côté des chercheurs et des enseignants, à l'analyse et à la précision et, du côté du monde de l'entreprise, à l'efficacité. Ce qui induit, encore une fois, que les besoins langagiers des intéressés puissent assez largement différer.

Mais il faut se demander si, face à l'offre que constituent ces listes de termes traduits, une demande réelle existe. Le dispositif encadré par la loi Bas-Lauriol a-t-il une seule visée symbolique ou répond-il, même imparfaitement, à une demande sociale ? Sur ce point également, les travaux commandités par la DGLF ont apporté des éléments d'information susceptibles d'enrichir le débat sur ce point, débat toujours trop passionné et souvent trop peu au fait des réalités. Ainsi, dans chaque secteur professionnel, les équipes ont révélé l'existence d'usagers potentiels des textes officiels. Souvent bien disposés à l'endroit de la francisation, ces locuteurs rencontrent des problèmes liés à la mise en français, mais ignorent souvent tout des initiatives terminologiques officielles : ici profils professionnels, situations de communication, besoins langagiers devraient être mieux connus si l'on souhaite conjuguer l'efficacité à l'action symbolique et si l'on veut que les propositions en matière de francisation connaissent un écho.

Les profils professionnels stratégiques se sont dégagés et correspondent à autant de « passerelles » linguistiques par lesquelles pourraient transiter efficacement les termes utiles aux traducteurs et rédacteurs. Par exemple, en informatique, les techniciens de maintenance sont à la fois consommateurs de termes français, donc demandeurs, et situés au centre d'un réseau de communication très diversifié, donc vecteurs de l'équi-

pement terminologique. A l'occasion du travail sur le génie génétique, nous avons montré qu'en sciences de la vie et en sciences exactes, les thésards, obligés de rédiger en français, produisaient de la francisation de pointe tout en étant démunis pour le faire, ce qui introduit des dysfonctionnements (*cf.* Gaudin et Holzem, 1995). Dans ce dernier cas, on se trouve au point de rencontre de la mise au jour de profils de demandeurs d'une part, et de besoins linguistiques méconnus. En effet, il est apparu que les doctorants de microbiologie, et partant de nombreuses sciences exactes et de la vie, sont souvent démunis pour traduire les concepts qu'ils utilisent dans leurs recherches. Ne pourrait-on imaginer qu'ils puissent se tourner vers un interlocuteur compétent plutôt que leurs travaux, annexés par des mots-clés bricolés et hétérogènes, restent du fait de leur faible représentativité trop peu consultés ?

Cela nécessite de concevoir autrement le rôle du législateur en la matière. Edicter n'est pas tout. D'ailleurs, la récente décision du Conseil constitutionnel, qui a remis en question la politique terminologique française menée depuis plus de vingt ans, va dans ce sens. Si elle laisse irrésolus certains points techniques (*cf.* Gaudin, 1996), elle indique clairement que l'avenir de la politique linguistique devra prendre des formes moins administratives et plus en prise sur la réalité des pratiques langagières. Il reste à trouver les formes d'intervention adaptées, compatibles avec la diversité des modes de production et des équipements technologiques, mais aussi conformes aux requêtes et aux besoins des usagers : utile pour diffuser une information confidentielle dans des universités et des laboratoires, Internet ne résoudra pas les problèmes de la francophonie dans son ensemble.

Enfin, concernant la stratégie d'ensemble, si l'on adopte une attitude de description et de proposition, on vise à remédier à des dysfonctionnements de la communication. En aval, cela implique d'adopter un schéma d'action relevant du modèle glottopolitique, qui demeure tout à fait pertinent dans la place qu'il accorde à la glottonomie, notion précieuse en politique linguistique, mais curieusement restée dans l'ombre (*cf.* Guespin, 1985). Au plan de la technique linguistique, cela suppose de ne plus raisonner de façon pointilliste en termes de mots, pris isolément, mais de proposer des paradigmes « clé en main » correspondant à des champs notionnels mal équipés en français.

En fait, il convient de raisonner moins en termes de substitution qu'en termes d'aide à la reformulation : il s'agit bien d'aider à redire différemment ce que l'on a coutume d'exprimer dans un réseau tissé à partir de mailles empruntées. Et de ce point de vue, on ne peut qu'insister sur les proximités entre la logique de la francisation douce et la démarche de la vulgarisation. Cette proximité permet d'insister sur la dimension culturelle du problème que les arrêtés de terminologie ont cherché, jusqu'ici, à régler de façon administrative. Estomper cette dimension facilite l'apologie du libéralisme linguistique. La prendre en compte permet de voir que la collectivité se doit d'assurer l'accès en français aux connaissances les plus pointues : éviter le jargon, c'est aussi se prémunir contre l'hermétisme commode des experts. Si l'on veut que chaque citoyen puisse demain réfléchir aux enjeux liés aux sciences et techniques, cela suppose de dépasser le débat entre puristes et libéraux pour poser le problème de la construction langagière d'une démocratie cognitive. Et cela, c'est encore de la politique linguistique...

Références

CHANSOU, M. (1994). Evaluation d'une action de politique linguistique. Les travaux de la commission ministérielle de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité. *Terminologies nouvelles ;* 12 : 107-111.

FOSSAT, J.-L. et ROUGES-MARTINEZ, J. (1994). Implantation terminologique en télédétection spatiale : méthodologie et mesure. *Terminologies nouvelles ;* 12 : 123-135.

GAUDIN, F. (1994). L'insécurité linguistique des scientifiques. A propos d'une enquête socioterminologique, *Cahiers de lexicologie ;* 65 : 47-58.

GAUDIN, F. (1996 à paraître). Les mots du droit et le droit aux mots. *L'actualité terminologique.*

GAUDIN, F. et DELAVIGNE, V. (éds). (1994). *Implantation des termes officiels. Terminologies nouvelles ;* 12, Bruxelles : ACCT/Communauté Française de Belgique.

GAUDIN, F. et HOLZEM, M. (1995). Du terme au mot-clé : le cas des mathématiques et de la microbiologie, *Recherches documentaires.* Rouen : Cahiers de linguistique sociale, pp. 97-108.

GOUADEC, D. (1994). Implantation des termes officiels de l'informatique Attestations, francisation, normalisation, assimilation. *Terminologies nouvelles ;* 12 : 141-147.

GUESPIN, L. (1985). Matériaux pour une glottopolitique, *Cahiers de linguistique sociale ;* 7 : 13-32.

THOIRON, P. (1994). Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine. *Terminologies nouvelles ;* 12 : 77-103.

L'enfant gambien et les langues d'intégration à la ville

Alieu JOBE

Centre de Didactique des Langues
Université Stendhal-Grenoble III

Introduction

Il s'agit, dans cet article, de comparer les langues d'intégration à la ville au Sénégal et en Gambie. Certaines ressemblances et différences entre les deux pays seront étudiées à partir de quelques représentations sociales et fonctionnelles et de certains traits portant sur les attitudes, les sentiments (ou conscience linguistique) ainsi que des pratiques langagières. Pour réaliser cette comparaison, je prendrai appui sur les travaux des chercheurs spécialisés ayant pour terrain le Sénégal (Calvet L.-J., C. Juillard...) et sur une enquête sociolinguistique que j'ai réalisée en Gambie (Jobe A., 1992).

En Gambie[1], la distribution de la population ethnique et des langues (et de leurs variantes) est telle que chacune des dizaines d'ethnies du pays est pratiquement présente dans chaque région quel que soit son nombre. Chaque ethnie s'identifie ainsi à sa langue qui va de pair avec les valeurs culturelles de l'ethnie en question.

La Gambie et le Sénégal, différents au niveau du choix de langues officielles, systèmes monétaires et éducationnels, partagent « les mêmes groupes ethniques parlant les mêmes langues ou dialectes et ayant des structures sociales identiques... ils ont des parents dans le pays voisin... ils se marient entre eux et les contacts se font généralement sans aucune difficulté » (M. Armand Prevost, 1973). Ainsi, des relations socio-culturelles, voire linguistiques et religieuses, très proches, sont conservées dans les deux pays.

Après une rapide présentation des données recueillies, suivra l'analyse qui in-

1.La Gambie compte 1 038 145 habitants (Recensement 1993 : Central Statistics Department Banjul, The Gambia).

troduira la nature fortement métisée des parlers observés en Gambie par rapport au Sénégal, et mettra en relief une conscience ethnolinguistique plus vive, née à partir de cette diversité ethnique gambienne assortie d'une très forte conscience identitaire.

Le recueil de données

L'enquête sociolinguistique réalisée en Gambie a permis d'étudier le répertoire multilingue de l'enfant gambien en milieux rural et urbain dans trois instances sociales de sa vie quotidienne : la famille, le groupe de pairs et l'école.

Neuf enfants d'ethnies wolof et mandinka, soit 5 garçons et 4 filles de 12 à 13 ans et du même niveau scolaire, ont été enregistrés dans trois écoles : publique/privée urbaine et publique rurale (la privée rurale étant rare), dans la famille et dans le groupe de pairs de chacun d'entre eux. L'échantillon (9 enfants) s'élargit dans chaque instance sociale pour inclure les interlocuteurs de nos enquêtés. Cette variable n'a pas été contrôlée. Pour chaque situation d'enregistrement, une personne a été préalablement déléguée pour effectuer un enregistrement « pirate »[1] d'une durée de 15 minutes afin d'obtenir des productions langagières authentiques. 27 enregistrements d'échanges langagiers ont ainsi été réalisés selon la méthode de l'observation participante de type ethnographique.

Chacun des 9 enfants a été enregistré dans sa famille lors d'un repas. Un des parents (ou parfois même les deux) servai(en)t de complice(s). Dans certains cas, nous n'avons pas échappé au problème du « paradoxe de l'observateur » (Labov W., 1976).

Les enfants ont été enregistrés à leur insu dans le milieu scolaire, grâce à un sujet délégué, lui-même élève dans la même classe. Une tâche pédagogique sous forme de jeu, appelée « quiz », a été assignée à chaque classe. L'enseignant a été invité à quitter sa classe pendant l'enregistrement pour des raisons de liberté d'expression. Par conséquent, un arbitre-élève surveillait les groupes d'enfants qui posaient, comme lors d'un concours, des questions et répondaient aux questions de l'autre pour marquer des points.

Chacun des neuf enfants a été enregistré dans son groupe de pairs pendant la période de récréation grâce à un sujet délégué lui-même membre du groupe.

Mis à part les ressemblances/différences politiques, culturelles, voire linguistiques signalées brièvement auparavant, la Gambie et le Sénégal partagent aussi le phénomène du multilinguisme. A travers ce multilinguisme, certains traits identiques ou divergents se manifestent grâce aux productions langagières de nos enquêtés. Nous allons les examiner à partir des critères sociolinguistiques suivants : d'abord « multilinguisme, diversité ethnique et langues véhiculaires » et ensuite « métissage linguistique », « conscience ethnolinguistique » et choix de langue.

1. Pour des raisons déontologiques, tous les enquêtés (+ interlocuteurs) ont été informés des enregistrements pirates à la fin

Multilinguisme, diversité ethnique et langues véhiculaires

L.-J. Calvet (1990), en soulignant que le Sénégal compte « une langue "officielle", le français, six langues "nationales" (le wolof, le poular, le manding, le serer, le diola et le soninké) et une quinzaine d'autres langues », rappelle la présence identique des ethnies et des langues en Gambie et au Sénégal. De même, le répertoire multilingue[1] des enfants gambiens enquêtés qui possèdent jusqu'à 5 langues et des enfants sénégalais à Ziguinchor qui « passent de 2,5 langues à 4,8 langues par personne » (Dreyfus M et Calvet L.-J, 1992) confirment ainsi l'environnement multilingue et le multilinguisme des enfants gambiens et sénégalais.

On remarque, à partir de ce répertoire multilingue des enfants des deux pays, un phénomène identique et caractéristique de l'Afrique : le plurilinguisme de voisinage et de proximité. Selon C. Juillard (1990), les enfants à Ziguinchor et à Dakar « continuent à acquérir des langues de voisinage tout au long de leur adolescence ». La même chose se produit chez nos enfants enquêtés qui déclarent connaître le créole (Aku) parce qu'il le parlent tous les jours avec les copains aku (« because I speak it every day with most of my friends »), qu'ils parlent le mandinka parce qu'ils ont habité une fois (comme voisins) chez les mandinka (« because I was once staying with mandinkas ») ou qu'ils parlent le wolof parce qu'ils sont tout le temps avec eux (« because of my friends are wolofs and I move with them always »). Les langues du voisinage sont ainsi acquises par les enfants gambiens et sénégalais d'une manière informelle opposée à l'apprentissage formel du français et de l'anglais.

Dans ce contexte multilingue où le brassage ethnique et linguistique des villes (Dakar, Ziguinchor, Banjul et Serekunda) va de pair avec l'urbanisation, les habitants ayant migré de la campagne vers la ville transmettent souvent à leurs enfants leurs langues d'origine qui se surajoutent à l'acquisition des langues du voisinage. La politique linguistique familiale à la tête de laquelle se trouve généralement le père (Moreau M.-L., 1990) consiste à déterminer quelle(s) langue(s) les enfants doivent utiliser à la maison allant jusqu'à même interdire telle ou telle langue en famille. Malgré ce statut du père, les recherches démontrent le rôle important de la mère, par l'intermédiaire de qui sa ou ses langues sont acquises par les enfants à la maison. D'après mon enquête, cette politique linguistique familiale est identique dans les deux pays. Ce qui retient aussi l'attention, c'est que les langues souvent minoritaires de ces familles en ville coexistent avec une autre langue de la ville qui émerge comme langue véhiculaire, et de ce fait, une langue d'intégration à la ville. C'est le cas du wolof à Dakar, du wolof et du diola à Ziguinchor, du wolof et du mandinka à Banjul et à Serekunda[2]. Ces langues minoritaires en ville s'appuient souvent sur une population et une culture rurale très importantes.

---

1. BS parle le wolof, le mandinka, l'anglais, le code du groupe (de pairs) et l'arabe ; FB le wolof, le mandinka, l'anglais et le jola (diola) , LC . le mandinka, l'anglais, et le code du groupe ; AD : le wolof, le mandinka, l'anglais , FJ : le wolof, le mandinka et l'anglais ; FS1 le wolof (+ verlan wolof), le mandinka et l'anglais , DF le wolof, le mandinka et l'anglais ; FS2 · le wolof et l'anglais et OL . le wolof et l'anglais Ces données correspondent aux langues utilisées par nos neuf enfants enquêtés lors de leurs productions langagières mais il est encore possible qu'ils parlent d'autres langues.
2. Dans d'autres villes d'Afrique aussi comme le montre L.-J. Calvet : « Le bambara à Bamako, le zarma et le hawsa à Niamey, le lingala et le munukutuba à Brazzaville... »

Le multilinguisme ne se limite pas seulement à une diversité ethnique et au nombre de langues parlées par les deux populations mais s'étend aussi sur l'environnement graphique des villes avec le français (Sénégal), l'anglais (Gambie), l'arabe et pratiquement la seule langue nationale, le wolof sur les murs, les enseignes, les affiches, les transports en commun, les cimetières, etc.[1]. Ce phénomène du multilinguisme sénégambien est significatif par rapport au wolof et contribue d'une certaine façon à sa véhicularité à l'égard des autres langues vernaculaires dans les deux pays.

Selon les diverses enquêtes menées au Sénégal (Calvet L.-J., 1990 ; Dreyfus M. et Calvet L.-J., 1992 ; Juillard C., Moreau M.-L., Ndao P.A. & Thiam N. 1994...), le wolof est en « pleine expansion » et « il est beaucoup plus parlé en ville que dans les campagnes et à Dakar que dans des villes éloignées comme Ziguinchor » mais que les jeunes de Ziguinchor sont « attirés par le wolof ». On peut remarquer que dans le répertoire multilingue des enfants gambiens enquêtés, qu'en plus de l'anglais, pratiquement tous parlent le wolof mais aussi le mandinka. Le poids d'une seule langue véhiculaire sans concurrence est moindre dans ce contexte laissant une situation plus contestataire au niveau ethnique et donc au niveau du choix de langue. Malgré et du fait de sa véhicularité dominante, le wolof de Dakar se vernacularise tandis qu'à Banjul et à Serekunda, la rivalité du wolof avec le mandinka entraîne la production de marques transcodiques (Lüdi G., 1984) telles que le code switching, les emprunts, code mixte, calques, interférences ou transferts lexicaux. Les enquêtes de Juillard C. *et al* (1994) et de Calvet L.-J. & Dreyfus M. (1992) montrent, par contre, qu'au Sénégal il y a « une assimilation wolophone natif et l'identité wolof » chez les adolescents dakarois et ceux de Ziguinchor. « La langue wolof ne correspond plus nécessairement à une identité wolof, sinon celle qu'impartisse au locuteur wolophone une proportion importante d'auditeurs ». Cela n'est pas le cas de nos enquêtés gambiens car on est wolof ou non : « **ɲun sɔ : se leɲ de** » = « nous, on est des mandinka » ; « **du wolof, du wolof fa : na fa : na la ci kowgi la joge :** » = « il n'est pas wolof, il est fa :na fa :na, il est de la campagne ».

Hormis la différence de vernacularisation et d'assimilation du wolophone natif et l'identité wolof au Sénégal, les enfants gambiens associent aussi le wolof à la ville (ex. fa:na fa:na ɲɩ « campagne », Banjul/Serekunda) mais ce lien ne va pas aussi loin que ce que l'on a observé chez les adolescents de Dakar et de Ziguinchor pour qui Dakar est perçu comme « le centre du wolof » et le reste du pays « occupé par les langues ethniques ».(Juillard et alii, 1994).

Le répertoire multilingue des enfants gambiens en ville et l'utilisation qu'ils en font ressemblerait plutôt à celui des adolescents Ziguinchorois et moins à celui des Dakarois. Cela s'explique par la rivalité des langues en présence et le manque d'une domination entière d'une langue véhiculaire comme le cas du wolof à Dakar. Comme l'a dit L.-J. Calvet (1992), la ville n'est pas seulement « un facteur d'unification linguistique », elle est aussi « un lieu de conflit des langues ». C'est ce conflit/rivalité des langues qui, chez les enfants gambiens et sénégalais, se transforme en une conscience ethnolinguistique, en des comportements langagiers et en un métissage linguistique très révélateurs.

1. Voir « Tout passe, Dieu merci », illustration (dessins) de Mohiss, édité en France par Syros/Alternatives, nº éditeur 352, Graphic Labo 1987 ; Jobe, A., 1992 et Calvet, L.-J., 1994, *Les voix de la ville. Introduction à la sociolinguistique urbaine*, éd. Payot

Métissage linguistique, conscience ethnolinguistique et choix de langue

La notion de répertoire verbal (Kachru B, 1982) me semble plus appropriée au contexte gambien que « parler bilingue » (qui semble indiquer seulement deux langues) parce qu'elle signifie l'ensemble des codes (y compris variantes dialectales, etc.) dont l'enfant gambien se sert dans la communauté pour toutes ses interactions verbales. Le métissage des parlers observés dans le discours des enfants gambiens aligne jusqu'à trois langues dans une phrase : Ainsi, dans la phrase suivante, des constituants lexicaux « once » (anglais), « wa:w » et ɲá:wal » (wolof) sont insérés dans une phrase mandinka confirmant la présence des trois langues : W39[1] : « kó má:ké **once** lé dóroŋ **wa:wí** fánaŋ í jén **ɲá:wal** » (« Je ne l'ai fait qu'une fois seulement et alors, toi aussi, tu te moquais de moi »). Si des éléments lexicaux ne sont pas enchâssés dans une phrase, deux énoncés en provenance de deux langues différentes peuvent alterner dans la même phrase. Exemple : B141 : « **Just in time** í na:ta ka cca:lá » (« Tu es arrivé à l'heure pile pour causer »). « Just in time » (anglais) est apposé à l'énoncé mandinka « í na:ta ka cca:lá ». Quant à l'exemple suivant, il illustre la juxtaposition de deux énoncés wolof et mandinka : Y89 : « **sɔ amut ɟabar** í té kú : » (« Si tu n'as pas de femme, va te laver [se purifier] »). Deux phrases ou deux interventions de deux ou trois langues différentes sont également alternées simultanément par les enfants. En revanche, des mélanges tels que X154 : « **ah but** grawul **boy** be **next time** » (« oh, mais ce n'est pas grave mon pote, une autre fois ») compliquent souvent la détermination de la langue de base de la phrase (« matrix language »).

En plus de ces phénomènes, l'emprunt entre également en jeu. Ceci est un trait très important dans le répertoire multilingue de l'enfant gambien car il y a une tendance vers la neutralisation de l'opposition rural/urbain chez les enfants. La phrase mandinka suivante est un exemple typique : Z31 : « **ca:pan** í à fi:ri lé » (« la vache, tu l'as vendue ? »). Qu'ils soient là pour de courtes visites, qu'ils fréquentent l'école en ville ou qu'ils soient de retour de vacances, les enfants issus du milieu rural ramènent au village le langage, des termes ou des expressions urbaines à la mode qu'ils ont appris en ville. Ainsi, on trouve largement utilisé en milieu rural le terme wolof **« ca:pan »** spécifique de la jeunesse urbaine et qui, ayant perdu son sens de départ (dérivationnel) vulgaire, sert à introduire l'étonnement, un état ou situation désagréable. A travers donc des termes comme **« ca:pan »** ou des expressions à la mode en ville comme : AL30 : « ja:j se:t » (« c'est ton problème/c'est à toi de voir ») ou comme : M151 : « la la: waxal » (« fais gaffe/fais attention »), la jeunesse rurale s'identifie à celle de la ville.

Etant donné que chaque ethnie en Gambie et au Sénégal s'identifie à sa langue qui porte généralement le nom de l'ethnie, définir une langue, chez les enfants, c'est définir une ethnie ou un groupe de locuteurs. « Un Peul », nous disent M. Dreyfus et L.-J. Calvet (1992), « parlant de la langue diola, parle en fait des Diolas ». De ce fait, juger l'autre et sa langue est directement lié à son groupe ethnique. Ce lien entre langue et ethnie n'existant pas pour le français, l'anglais et l'arabe dans ces communautés. C'est la raison pour laquelle ces trois langues sont, en grande partie, jugées

1. Chaque intervenant dans le corpus transcrit est identifié par une lettre suivie d'un numéro d'intervention. Ex. W39 : W = le locuteur w et 39 = le numéro de son intervention.

selon leurs fonctions sociales : l'école, la réussite, la religion., etc. Les jeunes « sont attirés par le wolof » (Juillard C., 1990), mais le français est considéré plus utile « parce qu'il n'y a pas de diplômes en wolof » (Dreyfus M. & Calvet L.-J., 1992). Qu'ils soient de Dakar, de Ziguinchor, de Banjul ou de Serekunda, les adolescents, en tout cas, parlent leurs langues ethniques pour affirmer leur identité. On parle le diola parce que « Je suis un diola » (Moreau M.-L., 1990). Cette affirmation de son identité ethnique est présente également chez l'enfant gambien mais étant donné la rivalité entre le wolof et le mandinka en ville, la contestation aboutit à une conscience ethnolinguistique et identitaire beaucoup plus aigüe que chez les adolescents Dakarois/ Ziguinchorois.

De ce fait, les enfants gambiens négocient leur choix de code, ce qui implique une stratégie sociolinguistique qui va jusqu'à éviter de parler la langue de l'autre en demandant *a priori* à celui-ci d'être interpellé dans telle ou telle langue. Les enfants wolof demandent souvent aux copains mandinka de ne pas parler mandinka : Z11 : « bu le:n fi la:ka sɔ:se je:n » mais ceux-ci insistent qu'ils sont des mandinka : Y12 : « ɲun sɔ:se leŋ de » et qu'ils doivent parler en mandinka. Les enfants wolof répondent qu'ils ne comprennent pas le mandinka et demandent qu'on leur parle en wolof : M163 : « man de:gu ma sɔ:se wax le:n olof ». Notons, en tout cas, que cette négation du choix de code se passe généralement en wolof. Par conséquent, l'enfant gambien affiche et s'identifie à son ethnie. On est soit wolof soit mandinka et pour lui, le « fa:na fa:na » n'est même pas wolof, il est « fa:na fa:na ».

Si l'on compare cette situation avec les enquêtes de C. Juillard *et al.* (1994) sur « la perception des appartenances régionales et ethniques au travers du wolof urbain parlé par les adolescents au Sénégal », on perçoit une grande différence grâce à leur confirmation partielle de leur hypothèse de départ que l'apprentissage précoce du wolof dans les villes « contribuerait à atténuer sa variabilité en fonction des groupes ethniques et qu'en conséquence l'identification ethnique des locuteurs wolophones devrait s'avérer difficile ». Cette découverte confirme ainsi la différence entre la situation gambienne et celle du Sénégal car l'assimilation du wolophone natif et de l'identité wolof rejoint la constatation de M.-L. Moreau (1990) : « ...utilisé dans les échanges inter-ethniques... et pratiqué par des gens de multiples régions, langues, cultures, etc., le wolof est devenu la langue de beaucoup, il n'est plus la langue de personne, il n'est pas attaché à une substance culturelle ». Ce statut du wolof au Sénégal explique peut-être les jugements sur le wolof comme pouvant être soit « pur », « propre » (« set :' », c'est-à-dire parlé sans emprunt, mélange ou interférence) ; soit « sale », « sombre » ou « léger », etc.

Comme les enfants gambiens s'identifient à leurs ethnies et à leurs langues et que définir une langue c'est définir aussi une ethnie, on remarque une pratique langagière d'identification ethnique qui consiste à désigner la personne par le nom de son ethnie. Ex.: « Adama kásiŋ ko » (Adama le serer) ; « Kebba fùlo »/« kebba Peul » (Kebba le fula/Peul)... Si ce critère de désignation de la personne par le nom de son ethnie touche généralement les ethnies minoritaires, on remarque également que les enfants introduisent souvent le nom de ces ethnies minoritaires dans des histoires drôles pour les rendre encore plus drôles.

Conclusion

Ayant essayé de mettre en lumière des ressemblances et des différences entre les langues d'intégration à la ville au Sénégal et en Gambie, il nous apparaît aujourd'hui primordial de creuser encore 4 différences essentielles qui ont fait surface à l'issue de ce travail :

1) La possible ressemblance du répertoire multilingue des enfants gambiens avec celui des adolescents ziguinchorois du fait que le wolof gagne du terrain en Gambie (grâce aussi aux médias sénégalais - télévision, radio, etc. -) comme il le fait à Ziguinchor.

2) Une tendance de la vernacularisation du wolof et d'une plus grande stabilité du wolof véhiculaire en Gambie, du fait de sa concurrence avec le mandinka.

3) L'existence des formes de métissage linguistique plus complexes en Gambie.

4) Une conscience ethnolinguistique beaucoup plus aiguë en contexte gambien.

Par conséquent, il est une évidence que la région sénégambienne nous semble donc un terrain très fertile pour la recherche sociolinguistique comparative.

Références

ARMAND-PREVOST, M. (1973). *La République de Gambie · colonie, institutions politiques,* Paris, Berger-Levrault.

CALVET, L.-J. & DREYFUS, M. (1992). La famille dans l'espace urbain : trois modèles de plurilinguisme, in *Plurilinguismes,* n° 3, pp. 29-54.

CALVET, L.-J. (1992). Introduction : « Des villes plurilingues », in *Plurilinguismes,* n° 3, pp. 1-4.

CALVET, L.-J. (1990). Les graphiques d'évaluation des situations plurilingues (avec application au Sénégal), in *Plurilinguismes,* n° 2, pp. 207-228.

JOBE, A. (1992). *Le répertoire multilingue de l'enfant gambien. Aspects sociolinguistiques et didactiques,* Thèse de doctorat, Université Stendhal-Grenoble 3.

JUILLARD, C., MOREAU, M.-L., NDAO, P.A. & THIAM, N. (1994). Leur wolof dit-il qui ils sont ? La perception des appartenances régionales et ethniques au travers du wolof urbain parlé par les adolescents, in *Langage et Société,* n° 68, pp. 35-62.

JUILLARD, C. (1990). Répertoire et actes de communication en situation plurilingue: le cas de Ziguinchor au Sénégal, in *Langage et Société,* n° 54, pp 65-82.

KACHRU, B. (1982). The bilingual's linguistic repertoire, in *Issues in International Bilingual Education : The role of the vernacular,* Eds B. Hartford, A. Valdman & C. Foster, New York Plenum Press, pp. 25-52.

LABOV, W. (1976). *Sociolinguistique,* Paris, Ed. de Minuit.

LÜDI, G. Les marques transcodiques: regards nouveaux sur le bilinguisme, in *Devenir bilingue, parler bilingue,* Actes du 2e colloque sur le bilinguisme, Université de Neuchâtel, 20-22 sept. 1984, édités par G. Lüdi, Ed. Max Niemeyer Verlag, Tübingen, pp. 1-19

MOREAU, M.-L. (1990). Quelle langue pour leurs enfants ? Diola, Français et Wolof dans l'imaginaire d'adolescents diolas scolarisés, in *Plurilinguismes,* no 2, pp. 166-206.

Rwanda : vers une nouvelle politique linguistique ?

Jean de Dieu KARANGWA

CERAOC, INALCO, Paris

Fraîchement sorti de la tragédie de 1994, le Rwanda connaît des bouleversements de tout genre. Ceux-ci sont d'ordre économique, politique et socioculturel. La présente communication porte sur le dernier niveau et se propose de fournir quelques éléments sur la situation linguistique de ce pays à partir d'avril 1994[1].

Les changements et leurs facteurs : une petite chronologie

Deux facteurs consécutifs sont à l'origine de la transformation du paysage sociolinguistique rwandais : d'une part le génocide et le conflit armé entre les Forces armées rwandaises (FAR) et l'Armée patriotique rwandaise (APR) et d'autre part les migrations, les déplacements de populations qui en sont le corollaire. Dans un premier temps, les changements linguistiques se feront simultanément à l'avancée de l'APR et à la mise en place d'institutions provisoires. Les événements s'accéléreront trois mois plus tard avec la fin des combats et le chassé-croisé de nouveaux et d'anciens réfugiés. Les premiers, fuyant devant l'avancée de l'APR, ont trouvé refuge essentiellement au Zaïre mais aussi en Tanzanie, au Burundi et dans quelques autres pays de la région. Les seconds, provenant des mêmes pays et principalement du Burundi et de l'Ouganda, ont regagné le pays natal après des périodes variables d'exil. Gardant leurs anciennes pratiques linguistiques, ils donnent au Rwanda - surtout au milieu urbain où ils élisent domicile - un caractère cosmopolite naguère inhabituel. Les langues qu'ils parlent sont l'indice qui permet de déterminer à peu près l'ancien pays d'accueil, et l'ethnonyme sert comme critère d'identification des différents groupes en présence. Les gandaphones sont dénommés Baganda, les rundiphones Barundi, les lingalaphones Zaïrois. Les locuteurs de kiswahili peuvent être issus du Zaïre ou du Burundi tout comme de l'Afrique orientale (Ouganda, Kenya et Tanzanie) selon le recours à des mots français ou anglais dans leur discours. Les deux dernières langues

1. Pour la période qui précède, voir Shyirambere (1979), Munyakazi (1984), Confemen (1986), Nkusi (1991), Karangwa (1995)... Cet article s'inscrit dans une recherche que nous comptons mener sur la situation linguistique du Rwanda, que ce soit au niveau macro ou microsociolinguistique.

européennes donnent des indications sur la provenance ou la fréquentation de l'Afrique centrale ou de l'Afrique orientale en particulier et du monde francophone ou anglophone en général. Tous ces nouveaux venus trouvent sur place des compatriotes dont l'infime minorité est de culture principalement francophone. Au-delà de ce plurilinguisme précoce, le problème de communication ne se pose pas comme tel car le kinyarwanda, langue nationale, est partagée - presque[1] - par tous.

Si on schématise la situation linguistique actuelle, on obtient le tableau suivant, avec en gras les langues dont les usages ont changé et en italique les langues qui sont entendues ici et là sur le territoire national[2] :

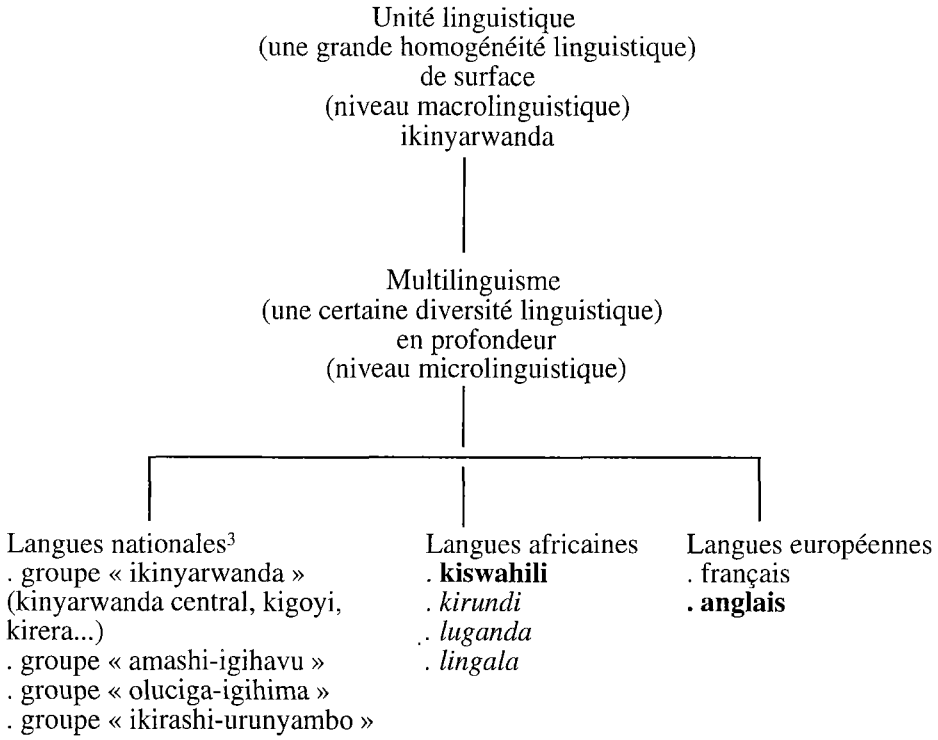

Du statut et de l'usage des langues

De la disposition constitutionnelle ...

« La langue nationale est le kinyarwanda. Les langues officielles sont le kinyarwanda et le français » : Cette clause linguistique a été retenue dans son intégralité dans les

1 Les jeunes nés de la deuxième génération n'ont parfois de rwandais que le patronyme, malgré le monolinguisme et la loyauté linguistique de la plupart de leurs parents.
2. Nous reprenons, tout en le modifiant, le schéma proposé par Nkusi (1991).
3. Ce déterminant fait référence aux langues comprises dans le patrimoine culturel national et dont les locuteurs sont reconnus comme des citoyens rwandais. Les parlers des trois derniers groupes sont la plupart du temps acquis comme langues maternelles, l'appropriation du kinyarwanda n'ayant lieu que plus tard, parfois à l'âge scolaire (6-7 ans)

constitutions successives du Rwanda indépendant. Sa dernière version remonte au 10 août 1991. Cet article est toujours en vigueur.

... à la pratique quotidienne

Les textes officiels : Les textes et autres documents officiels (le Journal officiel, les textes de lois, les billets de banque...) sont libellés en kinyarwanda et en français.

Tous les écrits administratifs nationaux et autres directives adressés à la population sont principalement écrits en langue nationale.

L'administration locale : pour faciliter l'intégration linguistique des rapatriés, une certaine souplesse est recommandée dans ce secteur. A cet effet, l'article 25 des Accords d'Arusha[1], dont s'inspire en principe le gouvernement, ne stipule-t-il pas que

> « La non-connaissance du kinyarwanda ou du français ne peut constituer une entrave au recrutement et à l'exercice de l'emploi dans les services publics.
> Durant les trois premières années de travail à compter de la date d'engagement, le rapatrié utilisera les langues qu'il maîtrise le mieux et pourra suivre parallèlement des cours intensifs de français et de kinyarwanda. Au bout de trois années, cette facilité sera examinée pour déterminer son maintien ou non.
> A cet effet, un programme d'appui linguistique ainsi que les services de traduction et d'interprétariat seront organisés selon les besoins, aussitôt après la mise en place du gouvernement de transition à base élargie, grâce au financement prévu dans le Plan d'Action en faveur des rapatriés ou à d'autres types de financement ».

Cette clause permet principalement à l'anglais et au kiswahili de s'ajouter aux deux langues officielles comme langues de travail. Cependant, même si l'une ou l'autre langue étrangère est utilisée, la tendance est le recours généralisé à la langue nationale, vécue comme un terrain d'entente entre les divers interlocuteurs qui ne partagent pas nécessairement le même profil linguistique. Par exemple, étant donné que parmi les membres du gouvernement et de l'Assemblée nationale de transition certains connaissent le français sans connaître l'anglais et vice versa, la langue de travail est exclusivement le kinyarwanda.

Au sein des différents ministères, le principe reste le même, les quelques modifications découlant de divers facteurs comme le département concerné, la communication écrite ou orale, la langue de l'interlocuteur... Le kiswahili, mentionné plus haut, sert comme langue de commandement dans l'armée, dont les galons d'officiers comportent l'inscription RPA (Rwandese Patriotic Army). Cet usage du kiswahili date des années 80 quand il servait dans la guérilla ougandaise comme seul moyen d'unification linguistique efficace entre les chefs et le rang. Dans le contexte rwandais, au plus fort des conflits et dans certaines opérations, les soldats de l'APR uti-

1. in *Protocole d'accord entre le gouvernement de la République Rwandaise et le FPR sur le rapatriement des Réfugiés Rwandais et la réinstallation des personnes déplacées,* Arusha, 9 juin 1993 p. 8. Celui-ci devait régir le partage du pouvoir entre les différents partis politiques et préparer le pays à une transition démocratique. A ce jour, presque tous ses points sont évidemment caducs suite au cours des événements (participation de certains partis au génocide, victoire militaire du FPR..)

lisaient le kiswahili entre eux, évitant ainsi l'éventuelle confusion avec les forces gouvernementales, exclusivement rwandophones et pour certains francophones.

Quant aux discours politiques, écrits ou oraux, ils sont en kinyarwanda. Occasionnellement, en présence de non rwandophones, l'officiel s'exprime dans la langue qu'il maîtrise, que ce soit le français ou l'anglais.

Plus de cinq partis politiques participent à la gestion de la chose publique. Leurs manifestes, tout comme la presque totalité de leurs dénominations, sont en français et s'inspirent parfois de très près des sigles du paysage politique occidental, belge et allemand en particulier. Seul le FPR (Front patriotique rwandais) Inkotanyi fait exception, vu le contexte de son émergence. Créé et s'adressant dans un premier temps à la diaspora rwandaise, il a recours à différentes langues étrangères (anglais, français, kiswahili...) avec une prédominance de l'anglais. En effet, ceci s'explique par le fait que ses bases étaient en Ouganda, pays à partir duquel il a lancé l'offensive armée en 1990. Cette diversité linguistique se reflète à travers sa terminologie, politique ou non.

Le système éducatif : En règle générale, l'utilisation des langues dans les différentes écoles dépend de l'appartenance de celles-ci au régime public ou non.

L'enseignement préscolaire, peu popularisé et relevant de l'initiative privée, reste l'apanage des couches sociales aisées. Le kinyarwanda y est prépondérant mais quelques écoles maternelles y pratiquent un apprentissage précoce de l'anglais et/ou du français.

Au niveau primaire, la majorité des établissements enseignent le français et le kinyarwanda dès la première année, le second servant comme langue d'enseignement. Certains complexes scolaires privés nouvellement créés ont adopté le bilinguisme anglais-français ; le kinyarwanda est absent de leur programme.

Les écoles secondaires, elles, ont conservé le français comme code d'enseignement de toutes les matières. Les cours de kinyarwanda, d'anglais et de kiswahili sont dispensés dans ces mêmes langues. Quant aux élèves provenant des contrées anglophones, un lycée a été spécialement ouvert pour eux au sein du Groupe Scolaire Notre Dame de Citeaux à Kigali. Les examens d'admission à l'école secondaire sont préparés en kinyarwanda, anglais, français et kiswahili. La mesure, exceptionnelle, permet aux écoliers rwandais, de quelque horizon qu'ils viennent, de passer ces épreuves.

Le français et l'anglais ont été retenus comme langues d'enseignement à l'université. L'objectif serait que dans deux ans les cours soient dispensés indifféremment en français ou en anglais suivant l'origine et la volonté du formateur. En attendant le stade optimal de ce bilinguisme, les étudiants « francophones » et leurs collègues « anglophones » suivent respectivement les programmes habituels et vaquent, de façon variable, à des cours d'appui linguistique.

Le kinyarwanda et le kiswahili sont à la fois matières et langues d'enseignement dans le département de langues et littératures africaines.

Les moyens de communication de masse : Caractéristique de la presse écrite

du début des années 90, l'esprit bilingue kinyarwanda-français continue avec une nette prépondérance du kinyarwanda, afin de toucher un lectorat varié. L'anglais, auparavant rarissime, entre sur scène dans les colonnes du *The New Thinking-Ingoboka, The Rwanda Times...* D'autres publications préludent le trilinguisme de l'avenir dans ne fût-ce que leur nom, tels *L'arc en ciel, Umukororombya, Rainbow* (même si le contenu est entièrement en français). Outre la presse nationale, les publications internationales sont disponibles dans les centres culturels français et américain. Des journaux importés des pays limitrophes comme *The New Vision, The Monitor...* (Ouganda), *Le Carrefour des Idées, Le Patriote...* (Burundi) circulent dans les principaux centres du pays, à la suite de leurs anciens lecteurs.

La radio nationale émet des programmes en kinyarwanda (70,5 %), en français (14 %), en anglais (8 %) et en kiswahili (7,5 %). La radio MINUAR (Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda) diffuse déjà en kinyarwanda, français et anglais.

La télévision rwandaise, encore à ses balbutiements, permet à quelques Rwandais qui disposent d'un poste de regarder chaque soirée du lundi au samedi les émissions de France 2. Occasionnellement elles sont entrecoupées de programmes en kinyarwanda, avec un journal d'informations traduit en français et en anglais.

Secteur secondaire et tertiaire privé : dans ce domaine, la possession du français et de l'anglais reste un atout pour accéder à certains emplois, surtout dans les bureaux des sociétés de service, les grandes entreprises industrielles et commerciales en relation avec le monde anglophone et francophone. Cependant sitôt qu'on rentre dans le domaine commercial (semi-gros, détail) et tout ce qui touche l'informel, l'usage de ces deux langues se restreint sensiblement. Cet espace est occupé par le kinyarwanda et le kiswahili. Si le premier y domine, le second y est incontournable en tant que fenêtre sur toute la région[1]. Il faut signaler également que ce secteur est contrôlé en majorité par des personnes dont le niveau d'études dépasse rarement l'école primaire. Leur compétence en français, et encore moins en anglais, est très réduite. Le kiswahili est à eux ce que le français est aux bureaucrates ; les affaires aussi bien légales qu'illicites, étant inconcevables sans cette langue. A ce propos le néologisme *gushugurika,* se livrer à l'affairisme (de l'arabe via le kiswahili *kushughulika,* être occupé, affairé) très à la mode dans le langage des citadins est très significatif.

Les messages publicitaires sont souvent en kinyarwanda et en français, rarement en anglais et en kiswahili.

Une nouvelle dynamique linguistique

Le précédent tour d'horizon donne un aperçu de la situation linguistique rwandaise d'où émergent quatre langues principales, en distribution complémentaire ou concurrentielle : le kinyarwanda, le français, l'anglais et le kiswahili.

1 Le kiswahili a un statut de langue officielle en Tanzanie, nationale en Tanzanie, au Kenya et au Zaïre. Il fonctionne comme langue véhiculaire dans plus de six autres pays de la région.

Le kinyarwanda occupe une place de choix. Il se trouve conforté dans sa position de langue nationale par des usages exclusifs et fréquents. En effet, le recours au français et/ou à l'anglais - courant chez la plupart des intellectuels - diminue dans la mesure où l'un ou l'autre des intervenants ne connaît pas nécessairement ces deux langues. Cette pratique est encouragée par un certain nationalisme linguistique qui voit peu à peu le jour pour éviter les étiquettes de francophone et d'anglophone, connotant parfois la division[1]. Le français, en tant que langue officielle, garde son prestige mais ne bénéficie plus du monopole dont il a toujours joui dans différentes situations. Les trois autres langues grignotent d'une manière ou d'une autre sur son espace. L'anglais, si on se réfère à la pratique, fonctionne comme une langue officielle *de facto,* allant des discours officiels à la légende de certains portraits du président de la République. Quant au kiswahili, son utilisation dans l'armée rehausse son statut. Il convient de mentionner sa large diffusion parmi certains rapatriés, surtout ceux qui ont vécu au Zaïre, à Bujumbura (Burundi) et en Tanzanie et qui continuent à l'utiliser dans leur vie quotidienne.

La tendance actuelle traduit la volonté des nouvelles autorités qui veulent ouvrir *de la même façon* le pays au monde aussi bien francophone qu'anglophone, tout en ne négligeant pas le cadre régional (kiswahili).

Pour conclure, que sera demain ?

La gestion actuelle de la situation offre quelques éléments de réponse à cette question et permet d'envisager trois scénarios possibles :

- le maintien du statu quo, en laissant le temps au temps avec le plurilinguisme convivial actuel.

- l'adoption du système d'avant avril 1994, centré sur le bilinguisme kinyarwanda-français, tout en envisageant l'intégration linguistique des rapatriés, comme prévu dans l'article mentionné plus haut, amendé.

- le réaménagement progressif du même système en l'adaptant à la nouvelle dynamique linguistique, sous forme de changement dans la continuité.

Quelle que soit l'option choisie, il faudra penser avec réalisme aux moyens de sa politique et surtout à son coût, vu la conjoncture économique difficile et le nombre de priorités auxquelles le pays doit faire face.

N.B. : Lors de l'envoi de cette communication chez l'éditeur, le trilinguisme officiel (kinyarwanda, français et anglais) était consacré par arrêté présidentiel (18 janvier 1996) portant révision de la Loi fondamentale.

1. Depuis octobre 1990, date de l'attaque du Rwanda « francophone » par le FPR à partir de l'Ouganda « anglophone », une certaine opinion lit ces conflits sous un angle linguistique, avec les deux camps (France *vs* Etats-Unis/Angleterre) qui s'affronteraient par Rwandais interposés.

Références

CHAUDENSON, R. (1991). *La francophonie : représentations, réalité et perspectives.* Paris D. Erudition.

CONFEMEN. (1986). *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs. Bilan et inventaire.* Paris : H. Champion.

GAHUNDA YA RADIO RWANDA, Kigali, 15 janvier 1995.

JOUANNET, FR. *et alii.* (1991). *Langues, économie et développement II.* Paris D. Erudition.

JOUANNET, FR. (1991). Préalables à l'aménagement linguistique : le cas du Rwanda. In Jouannet Fr *et alii,* pp 201-245.

KARANGWA, J. de D. *Le kiswahili dans l'Afrique des Grands Lacs : contribution sociolinguistique.* Thèse de doctorat-INALCO, Paris, 1995

MUNYAKAZI, L. (1984). *La situation sociolinguistique du Rwanda : aspects endocentrique et exocentrique.* Thèse de 3e cycle, Univ. de Nice.

NKUSI, L. (1991). Situations sociolinguistiques des pays faisant usage de la langue française · le cas du Rwanda. In Jouannet Fr *et alii,* pp. 247-262.

SHYIRAMBERE, SP. (1979). Le français au Rwanda et au Burundi. In Chaudenson R., Mannessy G., éds. *Le français hors de France* Paris : H. Champion, pp. 453-492.

Ambiguïtés des choix linguistiques : une langue internationale partagée ou deux langues nationales, l'exemple de l'université de Chypre

Marilena KARYOLEMOU

Philips College, Nicosie

Les études en planification linguistique ont depuis longtemps mis l'accent sur le fait que le linguistique est le moyen de régler des conflits socio-politiques ou autres et que les besoins et les considérations sociolinguistiques sont, le plus souvent, reléguées en second plan (Calvet, 1993 ; Daoust, Maurais, 1987).

Lorsqu'une nouvelle fonction sociolinguistique émerge au sein d'une communauté, au moment de la création d'une nouvelle institution ou administration, par exemple, on doit, en dehors de ses pouvoirs, définir aussi ses modes de fonctionnement et en particulier la langue ou les langues de communication. Cela vaut bien évidemment pour les communautés bi- ou pluriculturelles : personne ne pourrait par exemple mettre en doute que la langue de fonctionnement ou de communication d'une institution française ou grecque, sera le français ou le grec, respectivement, puisque tous savent bien que la France et la Grèce sont par définition des pays « unilingues ».

Lorsqu'il s'agit d'affecter une langue à une nouvelle fonction dans des communautés pluriculturelles ou plurilingues, au contraire, le choix n'est pas déterminé d'avance et toutes les langues sont des candidats potentiels pour remplir cette fonction. Cette tâche devient encore plus difficile à cause de la nature ambiguë de certains choix linguistiques et du fait qu'en partant de considérations et de principes identiques et en suivant des raisonnements différents, les diverses autorités ou leurs représentants, finissent par opter et soutenir des solutions différentes.

Le cas qui retiendra ici notre attention concerne l'affectation d'une variété à une nouvelle fonction et concerne un terrain que nous pouvons qualifier de biculturel et de politiquement fragile : la communauté chypriote, et plus précisément la communauté chypriote grecque.

Chypre, ancienne colonie anglaise ayant obtenu son indépendance en 1960, est

un Etat biculturel, mais dont la biculturalité est aujourd'hui détruite. Les deux communautés, grecque et turque, qui en forment les composantes principales, vivent depuis 1974 dans un état de séparation totale. Le grec et le turc, langues officielles mais aussi langues communautaires, fortement ressenties comme véhicules de deux identités distinctes, restent réservés à des parties différentes de la communauté, l'étanchéité sociale ne favorisant pas le développement d'un bilinguisme grec-turc. L'anglais, fortement enraciné dans les structures étatiques, malgré la courte durée de la colonisation anglaise (1878-1960, 82 ans en tout), a continué d'être utilisé après l'indépendance, quoique de manière partielle, puisque les seuls domaines où son usage a été officiellement toléré au début (article 189 de la Constitution de 1960), permis et perpétué, par la suite (loi 51 de 1965), furent ceux de la législation et de l'attribution de la justice, domaines essentiels pour la vie démocratique du pays. Le problème linguistique n'était bien sûr dans ce cas qu'une conséquence secondaire et indirecte d'un problème juridique plus vaste lié à l'adoption du droit commun anglais. Mais dans l'administration aussi, qui avait été mise en place par les Britanniques, l'anglais avait acquis une place importante qu'il a maintenue depuis, à tel point que les documents officiels administratifs de l'état chypriote étaient rédigés et imprimés en anglais (les passeports, par exemple, le sont encore aujourd'hui).

Cette politique de maintien partiel ou total de la langue des colons que nous avons ailleurs appelée *politique du tiers-refuge* (Karyolémou, 1993a, 1993b), a été souvent pratiquée par des ex-colonies (États africains, Indes, etc.), qui ont préféré continuer à faire usage d'une langue qu'elles considéraient comme tierce, « neutre », pour éviter de trancher la question linguistique, arguant des raisons d'économie, de stabilité sociale, et des difficultés fonctionnelles internes inhérentes à l'utilisation exclusivement grégaire des langues dites locales. Le résultat de cette attitude étant en réalité la conservation d'un ordre établi par de longues années d'occupation et la reproduction de rapports de force préexistants.

On peut donc grâce à l'adoption de cette politique remettre la question linguistique à plus tard et se contenter de maintenir le *statu quo* linguistique. Le dilemme ne manquera pas de ressurgir cependant lorsque émergeront de nouveaux besoins sociolinguistiques.

Pour Chypre, la question s'est à nouveau posée lors de la création de la première université chypriote. La décision initiale de sa création remonte aussi loin que 1976. En raison du caractère bicommunautaire de l'État chypriote, de sa situation politique aussi (séparation des deux communautés depuis 1974), la question de savoir quelle serait la langue de l'université était d'une importance capitale pour déterminer le caractère de l'université et, dans une certaine mesure, le message politique que l'on voulait transmettre à travers le choix opéré.

Les langues qui pourraient remplir cette nouvelle fonction étaient les trois suivantes : *grec, turc, anglais* ou une combinaison de deux d'entre elles, ou encore, peut-être, une combinaison des trois. Le grec, favorisé en raison de son statut de langue officielle de l'État chypriote et de son importance symbolique pour les Chypriotes Grecs. L'anglais, première langue internationale et première langue seconde, était de surcroît favorisé par le fait qu'il était déjà utilisé dans l'enseignement post-secondaire. Moins favorisé était, à l'évidence, le turc qu'on ne pratiquait pas à l'intérieur de la communauté grécophone où il n'y avait une place que par son statut conféré de langue de l'État.

A partir des débats qui ont eu lieu à la Voulé mais aussi à partir des réactions dans la presse chypriote se dégagent trois positions : **a)** en faveur du grec, **b)** en faveur du grec et du turc, **c)** en faveur du grec, du turc et de l'anglais.

Chacune des positions susmentionnées s'appuyait sur un certain nombre d'arguments que nous pouvons classer en cinq types : **a)** des arguments constitutionnels ou *de jure,* **b)** des arguments culturels-identitaires, **c)** des arguments politiques, **d)** des arguments financiers, **e)** des arguments scientifiques.

Les arguments en faveur du grec

Argument culturel-identitaire

Le grec est le symbole de l'identité et de la culture helléniques. Par conséquent son utilisation au niveau de l'enseignement supérieur est en parfait accord avec le sentiment de la communauté grecque de Chypre d'appartenir à la nation grecque et une condition indispensable au maintien de son identité.

Argument politique

Puisque les conditions politiques ne permettent pas la réunion des deux composantes majoritaires de l'État chypriote, et puisque la composante turque a déjà pris ses dispositions en créant sa propre université dans la partie occupée, la communauté grecque devrait procéder à la création de son université à elle.

Les arguments en faveur du grec et du turc

Argument constitutionnel ou *de jure*

Les langues de l'enseignement supérieur doivent être celles qui sont définies par la constitution comme langues officielles de l'État.

Argument culturel-identitaire

Chaque communauté constitutive de l'État a le droit d'être éduquée en sa langue maternelle.

Argument politique

Si la communauté grecque désire arriver à un rapprochement des deux communautés en vue d'une solution finale du problème politique, il faut prouver que dans la prise de décisions, elle tient compte de la composante minoritaire.

Les arguments en faveur de l'anglais

Argument politique

L'existence de deux composantes ethniquement, linguistiquement et culturellement distinctes, la longue absence de contacts et l'unilinguisme des jeunes générations, consécutif à cet isolement, impose l'usage d'une langue autre que le grec et le turc qui sont ethniquement-culturellement très marqués.

Argument économique

Puisque l'anglais est une langue internationale et la première langue seconde au Proche et Moyen-Orient, son officialisation pourrait attirer des étudiants en provenance des pays de la région, avec des avantages évidents pour l'économie du pays.

Argument scientifique

L'anglais est aujourd'hui la langue scientifique par excellence. Sa connaissance est donc nécessaire si l'on veut avoir accès au savoir, et offrir un enseignement de haut niveau.

La position en faveur du grec s'appuie, donc, sur un argument culturel-identitaire majeur qui exprime une volonté d'accentuer ou de réaffirmer le rapport au monde hellénique, marquant ainsi une ouverture vers l'extérieur (puisque le monde hellénique est à l'extérieur). Mais il traduit aussi un fort sentiment d'insécurité et se trouve en accord avec le climat plus général de défense de la langue grecque, qui a conduit à l'adoption de toute une série de mesures en faveur du grec, depuis une dizaine d'années environ.

D'un autre côté, on pourrait être tenté d'interpréter ce choix de la communauté grecque comme une tentative de fermeture à l'intérieur, autrement dit comme une tentative de *clôture identitaire* qu'on pourrait qualifier d'*exclusive,* dans la mesure où elle tend à l'exclusion d'une partie de l'ensemble communautaire chypriote. Evidemment, cette interprétation a été rendue possible par le fait que la langue grecque représente, pour la communauté grecque, une valeur ethnique forte.

Soutenu par des partis de gauche (parti socialiste) mais aussi de droite, le choix conjoint du grec et du turc a, depuis le début, été présenté comme le seul choix conforme aux principes constitutionnels. Choix, de surcroît, conforme aux principes des droits de l'homme auxquels Chypre souscrit, et qui stipulent que dans un pays démocratique chacun a le droit et doit pouvoir être éduqué dans sa langue maternelle : deux langues maternelles, deux langues officielles donc deux langues d'enseignement.

En fait, cette décision ne tient pas compte des réalités linguistiques, elle ne constitue pas une réponse à des besoins linguistiques réels. Compte tenu de la situation politique actuelle, nous pourrions même dire qu'elle est totalement irréaliste, puisque,

tant que la séparation des deux communautés sera effective, aucun étudiant chypriote turc ne voudra ou ne pourra joindre la nouvelle université.

Mais, l'aspect pratique (de réponse à des besoins réels) du choix linguistique semble être ici moins important que sa valeur symbolique. C'est cette valeur symbolique qui prévaut, et qui signifie l'existence d'une université où les jeunes des deux communautés pourront étudier ensemble. Elle traduit une intention politique de partager un lieu essentiel de la culture, et de manière plus générale, une volonté de partenariat qui est la preuve des « bonnes intentions » politiques de l'État libre.

Les partisans de l'anglais insistent de leur côté sur le rôle-pivot de l'université pour le rapprochement des deux communautés et pour l'établissement d'une meilleure inter-compréhension. Celle-ci passe d'abord par le choix d'une langue commune : l'anglais, qui n'est pas chargé de valeurs ethniques-culturelles, et en même temps affectives, fortes, est une langue idéale. Le processus d'apprentissage, qui est déjà entamé dans le secondaire, et les efforts que nécessitera le suivi des cours dans cette langue seront un *effort partagé*, même s'il se fait individuellement par chaque étudiant. Cet effort vers l'anglais, ou à travers l'anglais sera aussi un pas vers l'autre.

L'anglais devient ainsi le maillon intermédiaire, et l'on attend de ce rapprochement linguistique, un rapprochement des points de vue. Ce choix représente un autre type de gestion symbolique des rapports entre les deux communautés, une gestion par la création d'un « lieu partagé » qui est dans ce cas un lieu linguistique mais qui peut aussi être d'une autre nature.

Mais on pourrait aussi voir dans cette position le retour d'une politique familière, celle du *tiers-refuge*. On est dès lors en droit de se demander quels sont les véritables enjeux du maintien de l'anglais dans des domaines qui nourrissent et façonnent la jeunesse. L'interprétation de ce choix apparaît donc comme éminemment ambiguë : s'agit-il d'une réponse réaliste aux problèmes que pose la communication entre deux communautés que tout semble séparer ; ou vise-t-il au maintien d'une certaine classe de personnes qui ont été nourries par la langue et la civilisation anglaises ?

Il devient donc clair de ce qui précède qu'un même choix admet des interprétations multiples. La question qui se pose dès lors est « qui doit décider de la "bonne" interprétation à donner aux choix linguistiques » ? Les déclarations d'intention des différents partis politiques, les prises de position des divers sous-ensembles de la population, les avis des locuteurs eux-mêmes ne peuvent pas aider beaucoup le chercheur. Peut-être que la meilleure solution serait de présenter tout l'éventail d'interprétations possibles sans trancher la question. Il est certain, en tout cas, qu'on ne peut pas se limiter à ce que les partisans de l'une ou de l'autre option en disent ; on doit tenir compte aussi bien des données qui déterminent de manière synchronique les besoins sociolinguistiques, politiques et autres de la communauté sous étude, que des facteurs historiques qui conditionnent, d'une part la présence des différentes variétés sur le terrain et, d'autre part, l'attitude de la communauté ou de ses sous-ensembles vis-à-vis des différentes langues.

Références

CALVET, L-J. (1993). *La sociolinguistique.* Paris. PUF.

DAOUST, D., MAURAIS, J. (1987). L'aménagement linguistique. In Maurais J. ed. *Politique et Aménagement Linguistique* Québec, Le Robert-Paris, pp. 7-46.

KARYOLÉMOU, M. (1993a). Des discours métalinguistiques aux attitudes linguistiques. *Communication à la XIII^e Rencontre Annuelle de Linguistique de l'Université de Thessalonique,* 27-29 avril 1993.

KARYOLÉMOU, M. (1993b). Linguistic attitudes and metalinguistic discourses : an investigation in the Cypriot press. *Communication au I^er Congrès International de Linguistique Grecque.* Université de Reading, 16-18 sept. 1993

Glottopolitique et minoration linguistique en Tunisie

Foued Laroussi

URA CNRS 1164
Université de Rouen

Le cadre théorique

Si l'on part de ce que L. Guespin et J.B. Marcellesi (1986) appellent la « double détermination », à savoir que « toute société humaine est langagière, et toute pratique langagière est sociale », on considère que la glottopolitique est omniprésente « pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique » (p. 9). La glottopolitique s'occupe de phénomènes micro et macro-langagiers : elle va des actes minuscules (prétendre parler la « vraie » langue, détenir la norme, réprimer verbalement l'usage d'une langue minorée...) jusqu'aux interventions du pouvoir politique sur la langue (planification, aménagement et politique linguistiques). La théorie permet de neutraliser la dichotomie saussurienne langue/parole ; on y distingue défense/promotion d'une langue et défense/promotion d'un système linguistique qui dominerait les formes linguistiques avec lesquelles il est en concurrence.

Si certains ont distingué politique, planification ou aménagement linguistiques, pour l'école sociolinguistique de Rouen, la glottopolitique les englobe tous. Les auteurs *supra* distinguent trois sortes de pratiques glottopolitiques :

- *Le libéralisme linguistique,* c'est la non-intervention de l'Etat ; cette politique de l' « Etat amorphe » (p. 17) profite aux groupes dominants ayant intérêt à conserver une situation linguistique qui leur est favorable.

- *Le dirigisme linguistique,* c'est la politique linguistique d'un groupe social « en ascension ». Il revêt des formes variées et peut connaître des excès débouchant parfois sur le totalitarisme.

- *La glottopolitique autogestionnaire*, c'est la politique qui repose sur des campagnes de sensibilisation et d'informations langagières. Elle n'est concevable que

dans le cadre d'un processus démocratique. C'est cette voie que nous empruntons, ici, pour cerner les aspects, procédés et aboutissements de la glottopolitique tunisienne.

Une glottopolitique jacobine

Une des constantes de la glottopolitique jacobine, en Tunisie, consiste à minimiser la variation linguistique. Censé gérer le plurilinguisme, l'Etat ne promeut que le seul arabe littéraire (A.L.). L'enseignement, par exemple, se fait exclusivement en A.L., les instances de normalisation travaillent exclusivement dans celui-ci. C'est dans ce dernier qu'on évalue les compétences des élèves, étudiants et candidats aux concours. Mieux, pour certains, cette question (relative à la minoration de l'arabe tunisien ; arabe maternel ou A.M.) ne se pose pas du tout ou on ne veut pas la poser. Cette pseudo-question, dit-on, est importée ; elle est le fruit d'une pensée néocoloniale. Cette attitude a cours même dans les milieux universitaires. « Cette question est un faux problème », a dit une universitaire à une doctorante rouennaise partie enquêter pour sa thèse portant entre autres sur la minoration linguistique de l'A.M. ; « il faudra reposer le problème », « changer de sujet » lui a-t-elle conseillé ! Un doctorant en géographie et candidat à un poste d'assistant à l'Université de Tunis s'est vu traiter d'aliéné, lors d'une audition par un membre du jury, parce qu'il avait désigné, dans son D.E.A., comme « invasions » les conquêtes arabes du Maghreb, au Moyen Age.

Tels sont les enjeux de la glottopolitique jacobine, Tunisie. Lorsque les différences linguistiques symbolisent l'appartenance à des groupes socioculturels différents, l'idéologie et la pratique linguistiques conduisent à la minoration linguistique de l'A.M.

L'A.L. et/ou le mythe de l'âge d'or

La question linguistique cristallise des aspirations et revendications antagoniques. Que l'on soit aujourd'hui nationaliste ou islamiste, la valorisation de l'A.L. va de pair avec la minoration de l'A.M. Abdallah Laroui (1967 : 90) avait critiqué l'attachement des Arabes à l'AD.L. Selon lui, *« l'affirmation de l'authenticité a une signification surtout négative puisque même ceux qui, parmi nous, ne connaissent pas la langue arabe, y reconnaissent néanmoins la seule garantie de leur Moi ».* Il a mis en cause la conception de l'aliénation linguistique qui a cours dans le monde arabe : il existe deux types d'aliénations :

> *« l'une visible et ouvertement critiquée », c'est « l'occidentalisation » qui signifie « une manière de se dédoubler (...), l'autre est d'autant plus insidieuse qu'elle est niée par principe » ; elle est « courante bien que voilée dans la culture arabe contemporaine : c'est la médiévalisation forcenée qu'on obtient par l'identification quasi magique avec la grande époque de la culture arabe classique ». L'auteur conclut que, « pour tout observateur objectif, la vraie aliénation est cette perte de soi dans les absolus qui sont la langue, la culture, la saga du passé »* (1974 : 192-193).

Concernant la nécessité, pour les Arabes, de se démarquer des modèles statiques, Jacques Berque (1974 : 91) pense que

« toute construction de soi-même exige la reconnaissance de soi-même. Les peuples arabes doivent, sur ce point, dépasser les modèles, fussent-ils prestigieux, que leur propose leur tradition. Par l'enquête scientifique, il leur faut démêler dans leur propre legs ce qu'il y a de permanent ou de mort ».

En attendant que l'histoire devienne « malléable », que la tradition ne pèse plus d'un poids de destin, c'est au cœur des contradictions que les usagers sont conduits à gérer quotidiennement des situations de communication hétérogènes et complexes.

La répartition des usages et les fantasmes idéologiques

C'est devenu presque un passage obligé, lorsqu'il s'agit de décrire la situation linguistique de la Tunisie, de mentionner qu'elle présente les caractéristiques de la diglossie ferguso-fishmanienne. L'A.L. d'une part, l'A.M., d'autre part, sont deux variétés d'une même langue, remplissant des fonctions distinctes et complémentaires. Nous avons déjà montré (Laroussi, 1991) que ce modèle ne pouvait pas rendre compte des rapports conflictuels de la dite situation. Constitutionnellement, les deux variétés n'ont ni les mêmes statuts ni les mêmes acquis : l'A.L. est la langue officielle, du discours politique et de l'enseignement, alors que l'A.M. est relégué à un second rang, celui de la littérature folklorique ou traditionnelle, même si, dans la pratique, il transgresse les frontières à l'intérieur desquelles on veut le cantonner.

Quand on observe les travaux qui ont porté sur la diglossie, on note, non seulement dans les faits, mais aussi dans le discours sur la diglossie, deux tendances : ceux qui, considérant la diglossie en chemin, vont d'emblée à son terme, qui est la disparition inéluctable de l'A.M. Seule une glottopolitique dirigiste, croit-on, permettrait d'en finir avec la concurrence des langues et d'abolir à brève échéance la langue minorée.

Ce courant est, actuellement, en perte de vitesse même si on continue à penser que la décadence du monde arabe est due essentiellement à sa division. Et étant donné que la diversité linguistique est symbolisée par les variétés minorées, pour sortir de cette impasse, dit-on, il faut lutter contre tout ce qui est synonyme de division.

L'autre attitude consiste à effacer les frontières entre les variétés en contact et à créer une stabilité de l'ordre de la représentation fonctionnelle. La diglossie y est présentée non comme une évolution mais comme une répartition des usages. Cette attitude nourrit une fausse sécurité : certains domaines sont abandonnés à la variété minorée ; en ce sens que l'A.M. assume des fonctions que l'A.L. ne fait pas, et, par conséquent, il n'y a pas de raison que la variété minorée disparaisse. Dans un article, écrit en arabe, T. Baccouche (1990 : 90) s'est posé la question suivante : *« hal al-fusha wa ad-darija lugata:n ? »* (le littéraire et le dialectal sont-ils deux langues ?). Il sélectionne cinq critères structurels (phonologique, lexico-sémantique, morphologique, grammatico-syntaxique et énonciatif) et tente de les appliquer. Il en conclut que chaque variété *« constitue un système linguistique autonome ayant ses caractéristiques structurelles propres (...) »*. Pour lui, si la *fusha* et la *darija* constituent, structurellement, deux langues distinctes et autonomes, « doit-on se contenter de noter les différences pour autant ? ». T. Baccouche trouve la réponse à sa question chez F. de Saussure : ce sont l' « esprit de clocher » et la « force d'intercourse » qui ex-

pliquent le changement linguistique. A une analyse « dialectique », Saussure substitue une analyse « mécaniste », qui accorde un privilège, dans la théorie, aux forces d'homogénéisation de la langue et de cohésion sociale contre les forces opposées qui mettent l'accent sur les tensions sociales. C'est dire que comme chez Saussure, à qui il réfère, la langue chez Baccouche est non seulement un système mais aussi une norme. Il écrit (1990 : 93) :

> *« (...) nous sommes en face de deux langues différentes structurellement, mais qui tendent à fusionner dans un seul système linguistique avec ses deux versants, littéraire et dialectal (...). Or deux langues [distinctes], du point de vue linguistique, peuvent, du point de vue civilisationnel, être considérées comme étant au même niveau »* (traduit par nos soins).

Une telle conception relève de la « linguistique unifiante », qui tend à rechercher tout ce qui, dans les faits linguistiques, peut donner lieu à une description unique. Elle gomme les différences en créant une sorte de représentation des faits linguistiques abstraite. Et l'on se demande pourquoi l'A.M. ne peut pas, sur le plan civilisationnel, être considéré comme une langue au vrai sens du terme. Sans doute parce que l'idéologie dominante ne le perçoit pas en tant que tel.

La sociolinguistique occitano-catalane a montré que les travaux qui s'inscrivent dans la théorie de la répartition fonctionnelle servent d'écran au conflit linguistique toujours à l'œuvre dans la société. Selon Lafont (1984 : 7-8),

> *« qu'il s'agisse d'une illusion de stabilité (qui occulte l'issue du conflit) ou d'une affirmation d'échéance (qui occulte le conflit lui-même par son issue), la diglossie est saisissable là où elle se représente, dans la conscience des sujets, dans les productions idéologiques généralisées ».*

La minoration linguistique

Par minoration linguistique, nous entendons le processus qui tend, par toutes sortes de ressorts, économique, social ou politique, à considérer comme subalternes, inférieures ou vulgaires des formes linguistiques virtuellement égales aux systèmes dominants.

La minoration institutionnelle

Partie prenante de la structure sociale, et jouant un rôle important dans la reproduction de celle-ci, l'école constitue l'un des vecteurs de la minoration linguistique le plus important. Ses finalités sont rarement définies à l'intérieur d'elle, mais en fonction des exigences des rapports sociaux au sein d'une communauté donnée. En propageant la seule norme de l'A.L., l'école reste fermée aux variétés minorées. Quant au système éducatif tunisien, les réformes se sont succédé ces trois dernières décennies sans qu'elles aient pour autant remédié aux difficultés, parce qu'on y marginalise l'A.M. (langue maternelle des élèves) tout en continuant à considérer à tort l'A.L. (variété apprise à l'école) comme la langue maternelle de ces dits élèves. Ce système a déjà montré ses limites, dans la mesure où il a donné des résultats négatifs qui se sont traduits par un taux d'échec scolaire flagrant. Pour lutter contre ce fléau, on a mis en

place une politique d'« arabisation scolaire », qui non seulement a été entreprise à la hâte, c'est-à-dire plus vite que l'arabisation de l'environnement culturel, limitée par des raisons technologiques, mais s'est faite aussi en marge de l'objectif voulu, à savoir la lutte contre l'échec scolaire.

Pour arabiser faut-il d'abord savoir ce que l'on veut et se donner les vrais moyens ensuite pour le faire. Or, tant que le conflit linguistique n'est pas pris en considération et que l'écolier tunisien reste en dehors des débats qui le concernent, les chances de lutter contre l'échec scolaire resteront minimes.

L'épilinguistique

On repère, en Tunisie, deux types de discours épilinguistiques ; jugements de valeur que les locuteurs portent sur leurs propres langues, voire sur toutes les langues :

- le discours des locuteurs qui sont, dans la plupart des cas, conscients des enjeux. Ils œuvrent pour la cause de l'A.L. pour des raisons nationalistes ou religieuses.

- les locuteurs qui intériorisent le discours dominant, et véhiculent les mêmes types de catégorisations.

Quelle que soit la situation linguistique, les variétés minorées connaissent forcément des rapports de « satellisation », *« phénomène par lequel l'idéologie dominante tend à rattacher un système linguistique à un autre auquel on le compare et dont on affirme qu'il est une déformation ou une forme subordonnée »* (J.B. Marcellesi, 1981 : 9).

La satellisation a comme corrolaire, en Tunisie, la minoration de l'A.M. considéré comme une forme « dialectale » de l'A.L. Souvent antagoniques, ces deux tendances convergent ici pour stigmatiser l'A.M. Les nationalistes, s'inspirant des thèses de Herder et Humboldt, établissent l'équation : **une langue = une nation.** Ils reproduisent ainsi une conception unifiante selon laquelle l'A.L. serait seul en mesure de véhiculer le savoir scientifique ou littéraire et d'assurer l'unification linguistique, condition *sine qua non* de l'unification politique. Depuis quelque temps, ce discours se fait de moins en moins influent en raison de multiples facteurs que, faute de place, nous ne pouvons développer ici. Quant aux islamistes, l'A.L. constitue la parole divine qui symbolise le mythe de l'âge d'or de la civilisation arabo-islamique. D'après nos propres enquêtes (Laroussi, 1991), l'A.M. est occulté et dévalorisé. Le discours épilinguistique se focalise en réalité, sur l'opposition *lahja vs luga* (dialecte *vs* langue). Les Tunisiens ne s'identifient pas avec l'A.M. : « il faut une langue des Tunisiens et non une langue *chakchouca* (sorte de ratatouille) » faisant allusion aux différents emprunts faits par l'A.M. aux langues occidentales, dit un locuteur. « Moi je suis pas pour que la presse écrive en dialectal » réplique un autre. Si l'on est hostile à l'écriture en A.M., c'est parce que, d'une part, on lui reproche son substrat étranger, d'autre part, la non-fixité ou codification de sa grammaire, voire l'hétérogénéité de son lexique. Non seulement cette attitude méconnaît le fondement même de tout changement linguistique, en ce sens que les langues évoluent et se transforment en interaction les unes avec les autres, mais aussi ce sont ces mêmes locuteurs qui trouvent étrange le fait de lire et d'écrire dans une langue (A.L.), et de parler dans une autre (A.M.). Tel est, à nos yeux, le véritable paradoxe.

Conclusion

Si donc le prestige de l'A.L. ou la dépréciation de l'A.M. sont les résultats du processus de minoration linguistique, les ériger en motivation pour exclure ce dernier des représentations officielles serait légitimer la minoration par ses résultats. En outre, désigner deux langues l'une comme prestigieuse, l'autre comme de moindre prestige ne relève-t-il pas de l'esthético-morale ? Peut-on considérer l'A.L. comme la variété prestigieuse, alors qu'il n'est la langue maternelle de personne ? Est-il possible de désigner comme subalterne la langue de la domesticité et du terroir, la langue de la vie quotidienne ? Le prestige de l'A.L. tient essentiellement du mythe, et les jugements qui lui sont favorables sont idéologiquement connotés. En revanche, c'est dans la dynamique et la vivacité langagières que la valeur du prestige se révèle la plus importante. La notion de prestige est liée à des conditions socio-historiques et politiques : une langue de prestige n'est autre que l'idiome d'un groupe socioculturel qui au-delà de la domination s'assure l'hégémonie. L'A.M., nous semble-t-il, a la souplesse nécessaire pour intégrer la modernité et demeurer dans la dynamique et l'évolution de la vie. Si ses détracteurs considèrent son oralité comme une tare, elle signifie, pour nous, évolution et transformation sous le contrôle des usagers, et non sous le contrôle d'une quelconque autorité qui prétend légiférer au nom du « bien dire ». Quelque jugement que l'on porte sur ces variétés minorées, c'est à l'intérieur de celles-ci que s'opérera la profonde transformation linguistique et culturelle dans tout le Maghreb.

En ce temps où l'on assiste dans le monde à de grandes mutations socio-économiques et politiques, les communautés du Maghreb ne pourraient progresser qu'en assumant tout leur patrimoine linguistico-culturel, en l'occurrence les cultures incarnées par les variétés minorées. Cela signifie les reconnaître non comme faisant partie du patrimoine folklorique, mais en tant que véritables composantes du champ linguistique et culturel. La vitalité ou la stagnation d'une langue sont le reflet fidèle des peuples qui la parlent. C'est là où le diagnostic glottopolitique s'avère nécessaire dans la mesure où il se donne pour tâche le réglage et la gestion des contradictions que l'on observe, fréquemment, entre pratiques langagières et discours épilinguistique. Or, en attendant que la sociolinguistique maghrébine fasse valoir ses droits et impose ses acquis, la véritable reconnaissance des langues minorées est renvoyée *sine die.*

Références

BACCOUCHE, T. (1990). « Hal al-fusha wa-addarija lugata:n ? » (« la fusha (A.L.) et le dialecte sont-ils deux langues ? », dans *Revue Tunisienne des Sciences Sociales*, n° 100, pp 80-93.

BERQUE, J. (1974). *Langages arabes du présent*, Gallimard, Paris, 400 pages.

GUESPIN, L. (1985). « Matériaux pour une glottopolitique » dans *Cahiers de Linguistique Sociale*, 7, SUDLA, Mont Saint Aignan, pp. 14-32.

GUESPIN, L. et MARCELLESI, J.B. (1986). « Pour la glottopolitique » dans *Langages*, 83, Larousse, Paris, pp. 5-34.

LAFONT, R. (1984). « Pour retrousser la diglossie » dans *Lengas*, 15, Montpellier, pp. 36-44

LAROUI, A. (1967). *L'idéologie arabe contemporaine*, François Maspéro, Paris, 224 pages.

LAROUI, A. (1974). *La crise des intellectuels arabes*, François Maspéro, Paris, 223 pages.

LAROUSSI, F. (1991). *L'alternance de codes arabe dialectal-français : étude de quelques situations dans la ville de Sfax (Tuinisie).* Thèse de Doctorat, Université de Rouen, 402 pages.

LAROUSSI, F. (1993) (dir.) : Minoration linguistique au Maghreb, dans *Cahiers de Linguistique Sociale,* 22, SUDLA, Mont Saint Aignan, 124 pages.

LAROUSSI, F. (1993 a). « Processus de minoration linguistique au Maghreb » dans *Cahiers de Linguistique Sociale*, 22, SUDLA, Mont Saint Aignan, pp. 45-55.

MARCELLESI, J.B. (1981). « Bilinguisme, diglossie, hégémonie, problèmes et tâches », dans *Langages,* n° 61, Paris, Larousse, pp. 5-11.

L'enseignement et la formation techniques et professionnels en Mauritanie : vers un bilinguisme raisonné

Simone LECOINTRE
Jean-Paul NICOLAU

Chef du PROVALEP[1], conseiller technique au CSET[2], Nouakchott, Mauritanie

Il n'existe pas de politique linguistique qui n'ait d'immédiates retombées sur la politique éducative d'un État, à telle enseigne qu'on est parfois amené à les confondre. Souvent, c'est même à partir de réformes concrètes portant sur les langues d'enseignement que se constitue la politique linguistique. Dans un article récent, J. Sounkalo montre comment « la Mauritanie, pays plurilingue, avait dès 1959, à la veille de son indépendance, procédé à une réforme on ne peut plus conforme aux tendances nationalistes de l'époque, une réforme de l'enseignement qui répondait à des revendications idéologiques et culturelles nationales et qui s'était concrétisée par la revalorisation de l'arabe »[3]. Rappelant plus loin la décision gouvernementale de rendre l'apprentissage de l'arabe obligatoire dans le deuxième cycle, il précise que, dès 1967, était adopté le principe du bilinguisme scolaire arabe/français, l'État jetant ainsi les bases d'une politique linguistique qui s'efforçait de tenir compte d'une réalité ethnologique complexe, et de donner satisfaction aux arabophones sans pour autant inquiéter les négro-africains francophones. Le statut du français devait être progressivement remis en cause par une politique d'arabisation jusqu'ici vigoureusement menée.

Par ailleurs, il n'est pas de politique éducative qui puisse être mise en œuvre indépendamment d'une certaine conception, à un moment donné, du développement économique ; car c'est la jeunesse d'aujourd'hui qui demain en concrétisera les étapes. Mais ce second point, tenu pour acquis dans les pays industrialisés, n'est pa-

1. Projet de valorisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.
2. Centre supérieur d'enseignement technique.
3 « La situation linguistique en Mauritanie », p. 37. Nous renvoyons à cet article pour un historique détaillé des mesures de politique linguistique prises par l'État mauritanien depuis 1959.

radoxalement pas pris en compte dans nombre de pays dits pourtant « en développement ». En fait, il n'y a paradoxe qu'en apparence : on voit mal en effet comment un pays pourrait connaître essor et développement aussi longtemps qu'il n'a pas réalisé son unité, structuré son organisation sociale et surtout construit et intégré son identité. Comme l'écrit A. Guellouz : « la revendication d'identité est capable d'amener les peuples à lui sacrifier bien des avantages et même des droits ».[1]

Rien d'étonnant donc à ce que la Mauritanie ait souhaité concevoir sa politique éducative en fonction de ces trois critères : c'est la langue qui, avec la religion, est à même de constituer l'unité nationale, de structurer la société et de renforcer le sentiment identitaire. Le problème de la diversité ethnique, on l'a vu, est venu cependant entraver la belle unité qui aurait dû prévaloir en faveur de l'arabe ; tant il est vrai que les idéologues, aux prises avec les réalités sociales, sont souvent obligés de marquer le pas. Les risques de conflit civil ont entraîné par exemple la mise en place de cette double filière arabe/bilingue, qui perdure dans tous les ordres d'enseignement et représente pour le budget de l'état une charge insupportable[2]. La politique linguistique est condamnée à évoluer encore, pour réduire la fracture sociale, et pour des motifs de stricte rentabilité économique. Une prise de conscience s'est fait jour sur ce point, dont témoignent les divers projets d'aménagement du système éducatif en cours, particulièrement en ce qui concerne l'EFTP[3].

La Mauritanie dispose aujourd'hui d'une organisation politique et administrative solide qui fonde l'unité du pays, et la conscience collective de « l'identité mauritanienne » semble parfaitement structurée. La question de la corrélation entre une politique de formation et une problématique du développement peut donc se poser, au niveau de l'État et des institutions. Si la politique éducative a toujours été liée à la politique linguistique, elle est aujourd'hui également en prise directe avec une politique de développement. Reste à articuler ces trois termes de façon à ce que langue et développement apparaissent dans leur lien nécessaire[4].

La prise de conscience, au plus haut niveau de l'État, de l'influence d'une politique linguistique sur les stratégies de développement ne fait plus de doute. Mais les difficultés pour mettre en place de réelles réponses subsistent, la question de la langue restant politiquement un sujet « sensible ». L'arabe demeure pour l'instant langue de culture plus que langue d'ouverture et de progrès. Dans les domaines scientifiques et techniques notamment, le pays a tout intérêt à promouvoir une langue occidentale qui lui permette de s'insérer dans la mondialisation des échanges.

De ce point de vue, la situation de la langue française demeure ambiguë. Langue du colonisateur, elle a fait l'objet pendant plus de trente ans de réticences souvent très vives. C'est, il est vrai, la langue seconde d'une fraction non négligeable de la population, les ethnies négro-africaines des villes usant du français comme langue véhiculaire ; mais, cela ne rend pas plus confortable sa situation, toute promotion sem-

1 A Guellouz, « Europe et francophonie, l'heure de vérité », p 51
2. La filière francophone est dite « bilingue » Elle ne l'est que dans la mesure où chaque élève parle aussi sa langue maternelle . wolof, soninké, pulaar. Mais ces « langues nationales » n'ont pas droit de cité dans l'enseignement public
3 Enseignement et formation techniques et professionnels.
4 On se réfère ici aux 2 tomes de *Langues, économie et développement*.

blant favoriser ces ethnies au détriment des populations maures. La Mauritanie, tournée vers le Grand Maghreb, n'entend pas au demeurant s'aligner sur les pays francophones d'Afrique sub-saharienne. Elle a conservé cependant avec la France des liens culturels et politiques étroits. M. O/ Hasni[1], en accord avec tous nos interlocuteurs, voit dans la langue française « un héritage culturel, une richesse dont on ne souhaite pas se départir, une fenêtre ouverte sur le monde extérieur ».

Dès lors une évolution prudente se fait jour et il ne paraît plus de mise désormais de parler de « rapports de force »[2] entre l'arabe et le français. Le français devient progressivement langue de travail, « seconde » langue réservée aux exigences du développement. Sagement, sans proclamations imprudentes, l'Etat laisse aux institutions de formation une marge de manœuvre suffisante pour conduire, au sein du système éducatif, les mutations nécessaires à la réhabilitation du français. « Aujourd'hui je suis plus à l'aise pour résoudre les problèmes linguistiques », confie M. O/ Dahah[3], « mais je dois respecter un certain nombre d'équilibres et tenir compte des opinions politiques, exprimées ou non ».

L'importance nouvelle accordée aux formations à finalité professionnelle comme facteur essentiel du développement « stricto sensu », c'est-à-dire du progrès économique lié à l'essor de l'entreprise, aux échanges commerciaux, aux acquis technologiques, etc., a entraîné un certain infléchissement en matière de formation, dont le meilleur exemple est l'ambitieux projet PROVALEP.

Défini comme prioritaire sur tous les programmes éducatifs, doté par les « bailleurs de fonds »[4] de moyens importants, ce programme met en place une structure diversifiée (lycée technique, lycée commercial, CSET - Institut dans lequel la formation d'enseignants mauritaniens spécialisés occupe une place fondamentale). Il s'agit de préparer l'avenir et de se doter des moyens de développer rapidement un enseignement professionnel de qualité.

Ce choix n'est pas innocent : c'est le monde de l'artisanat et de l'entreprise qui se profile à l'arrière-plan, et avec lui la question du développement. L'importance accordée par le directeur du CSET aux stages en entreprise des futurs formateurs, la diversité des actions menées en direction du monde du travail sont éloquentes.

Dans ce système EFTP où le moindre détail a été pensé, qu'il s'agisse de gestion ou de pédagogie, la question de la langue d'enseignement devait nécessairement se poser. Le recrutement se faisant par concours sur des critères essentiellement techniques et mathématiques, les promotions de futurs formateurs accueillent à parts égales de jeunes maures et de jeunes négro-africains. Certes le concours comporte une épreuve d'arabe et une de français. Mais les résultats insuffisants ne peuvent être que partiellement pris en compte : le risque serait grand de ne pouvoir attribuer tous les postes mis au concours. Dès lors, en quelle(s) langue(s) enseigner ? Dans les deux langues, en faisant se côtoyer les deux filières ? Ce serait s'aligner normalement sur la

1. Secrétaire général du ministère de l'Education nationale, entretien du 12/6/1995.
2. Jiddou Sounkalo, op cité, p 39.
3 Directeur de l'Enseignement technique. Entretien du 11 Juin 1995.
4 Ministère français de la Coopération. Banque mondiale.

politique linguistique en usage dans l'Education nationale. Une option différente a été prise : c'est en français que sont dispensés les cours aux futurs formateurs, indépendamment de leur origine ethnique.

A cela une cause : l'absence de professeurs arabisants qualifiés dans les domaines technologiques ; de ce fait les cours sont assurés par des assistants techniques français spécialisés. Mais cette option garantit en outre la naissance d'une génération de professeurs du technique parfaitement bilingues ; c'est le but poursuivi, et ce pour trois raisons :

- La première est la prise en compte de l'emploi. Dans l'entreprise comme dans l'administration, le français est encore très utilisé, et la demande en personnel bilingue reste importante.

- Une deuxième raison est la nécessité pour les étudiants d'accéder à une documentation spécialisée, et de pouvoir décrypter les instructions et modes d'emploi liés au matériel d'origine française qu'ils sont amenés à manipuler.

- Enfin le bilinguisme des futurs enseignants aura un effet d'entraînement permettant de mettre sur le marché de l'emploi des techniciens bilingues et compétents[1].

Reconnaissant que « la question des langues dans l'enseignement technique n'a pas été considérée à la hauteur de sa véritable importance », le directeur du CSET juge qu' « il est urgent de rationaliser la fonction de communication en privilégiant la technologie, mais en préservant la langue ». Il reconnaît que « le développement économique passe par le bilinguisme ». Mais l'expérience du CSET, qui mêle sans distinction arabophones et francophones dans les cours en français, prouve que le bilinguisme est aussi un facteur important de cohésion sociale[2].

On peut s'étonner, dans ces conditions, que très peu de cours de langue soient dispensés au CSET. Il ne s'agit nullement d'un refus idéologiquement orienté des dirigeants, même si en la matière prudence et modération restent de mise. Encore nos interlocuteurs ont-ils manifesté un consensus sur le fait qu'actuellement les « censures idéologiques ou politiques tendent à se lever ».

Le problème est d'un autre ordre. Les options retenues par le PROVALEP sont largement dépendantes de la société dans laquelle il s'insère. Il s'agissait de réagir à une situation de fait où coexistent chômage et absence quasi totale de techniciens qualifiés. Le projet est né dans l'urgence : il était inévitable qu'il pare au plus pressé. Les futurs formateurs du CSET ont un lourd programme de cours et de stages en entreprises. Plus que les moyens, c'est le temps qui manque pour améliorer leur niveau en français. M. O/Dahah s'interroge : « Quel horaire maximal pourrait-on consacrer à l'enseignement de la langue, sans porter préjudice à la qualification professionnelle ? »

Il pourrait s'agir toutefois d'une situation transitoire. La mise en route du PRO-

1. Pour plus de détails sur cette page et les suivantes, consulter S. Lecointre et J.P. Nicolau, « L'enseignement technique et professionnel en Mauritanie », pp. 465-488.
2. Entretien du 3 juillet 1995.

VALEP étant aujourd'hui effective, la question linguistique reprend de l'importance aux yeux des responsables. M. O/ Dahah insiste sur « l'inadéquation entre le produit du système éducatif au plan linguistique et la pratique au niveau du monde du travail ». Il voit dans ce décalage « une problématique difficile à résoudre ». Les difficultés propres à l'EFTP « concernent moins la maîtrise des techniques que les aptitudes à communiquer. Mais cette situation oblige les établissements à mettre l'accent sur l'enseignement du français en tant qu'outil de travail »[1].

Les responsables ont pris conscience des liens existants entre équilibres linguistiques et déséquilibres économiques. La rationalité économique tend désormais à prévaloir. Dans une intervention reprise par le quotidien *Horizons,* le ministre de l'Education nationale vient tout récemment d'évoquer « l'amélioration de la qualité et de la rentabilité de l'enseignement avec l'accent mis dans ce domaine sur les matières scientifiques *et la deuxième langue,* afin de préparer une génération capable de gagner le pari du développement ». Cette déclaration officielle fera date !

Dans l'EFTP le souhait d'une formation réellement bilingue se fait jour, désarmant un ethnocentrisme naturel au profit des conditions de progrès technologique et des échanges commerciaux. La recherche d'un personnel bilingue est une nécessité immédiate, en attendant qu'un modèle de développement technologique fondé sur l'arabe se mette en place. Mais « ce modèle a un coût » comme le remarque M. O/ Dahah. « Il faut former des ingénieurs, créer une documentation en arabe, réaliser des traductions. »

Préalables à tout aménagement systématique pour mettre en place un enseignement bilingue, une réflexion sur les difficultés à surmonter et l'évaluation d'une phase expérimentale sont éminemment souhaitables, et ne sauraient être conduites en un jour. Promouvoir l'enseignement bilingue, c'est d'abord disposer des ressources humaines et des moyens matériels nécessaires. Or les ressources humaines sont pour l'instant notoirement insuffisantes. C'est aussi réorganiser le cadre institutionnel, résoudre la nouvelle équation pédagogique. Mais c'est surtout opérer un choix difficile : dans la perspective du développement, il faut choisir entre « aller vite » et « mener à bien ». L'organisation des cursus, les volumes horaires alloués et leur répartition, les options pédagogiques, les conditions de travail, sont autant de raisons objectives qui interviennent dans le choix.

- « Aller vite », c'est privilégier le développement à court terme sous la pression de l'environnement économique.

- « Mener à bien », c'est à plus long terme se soucier de l'évolution de cet environnement en adoptant une éthique de responsabilité, et en prenant le risque d'un optimisme peut-être prématuré. Car vouloir le bilinguisme dans les secteurs commerciaux et de production, c'est **parier** pour une extension et une ouverture, lesquelles impliquent l'accès aux technologies de pointe, les transferts de technologies, le développement des échanges, bref, la croissance.

1. La difficulté est ressentie tout particulièrement au lycée commercial, où le directeur s'efforce de mettre en place des enseignements de français compatibles avec les exigences de l'emploi (en bureautique et comptabilité notamment).

La généralisation d'un bilinguisme *raisonné* emporte aujourd'hui l'adhésion des instances de l'EFTP. Répondre aux exigences du présent et préparer l'avenir, en sachant que fournir à l'entreprise de demain des techniciens, des cadres et des ingénieurs bilingues, c'est l'inciter à s'insérer dans les circuits industriels et commerciaux et à s'ouvrir à l'économie mondialiste : c'est un appel et un défi.

Références

CHAUDENSON, R. DE ROBILLARD, D. *et alii.* (1989). *Langues, économie et développement,* T 1 et 2. Aix-en-Provence : Institut d'études créoles et francophones, diff Didier Erudition.

GUELLOUZ, A. (1995). « Europe et francophonie, l'heure de vérité ». *Les cahiers de la francophonie.* Paris : Haut conseil de la francophonie, mars 1995 ; n° 1, pp 49-53.

LECOINTRE, S., NICOLAU, J.P. (1995). « L'enseignement technique et professionnel en Mauritanie ». Actes du Colloque « Difficultés linguistiques des jeunes en formation professionnelle courte », Nanterre : déc 1994 ; *Linx,* CRL Nanterre, déc. 1995, numéro spécial, pp 465-488.

LOULEÏD, Ould Weddad (1995). Séminaire annuel des responsables régionaux de l'enseignement. *Horizons.* Nouakchott : Agence Mauritanienne d'Information, 28-29 sept. 1995 ; n° 1259, p. 3.

SOUNKALO, J. (1995). « La situation linguistique en Mauritanie. » *Notre Librairie.* Paris : clef, janv. - mars 1995 ; n° 120-121, pp. 36-39.